



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte le mardi 19 octobre 2010 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Ian BROSSAT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 27 et 28 septembre 2010 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2010, DF 18 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires 2011.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que les orientations budgétaires pour le Département de Paris pour 2011 ont déjà été débattues hier, dans la matinée, lors du Conseil municipal conjointement avec celles de la Ville.

Débat sur les centres de consommation à moindres risques pour usagers de drogues.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux centres de consommation à moindres risques pour usagers de drogue.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de salles de consommation à moindres risques à Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de la politique municipale en matière de prévention de la consommation de drogues.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un groupe de travail pour une stratégie globale de prévention de la consommation de drogues.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation supervisée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la collaboration de la ville avec les institutions pénitentiaires dans le cadre de la politique de réduction des risques.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous abordons donc le débat sur les centres de consommation à moindres risques pour les usagers de drogue.

Et notamment, nous abordons ce débat à travers l'examen d'un vœu de l'Exécutif qui est relatif à ces centres. Je souhaite vous exposer brièvement les raisons qui nous conduisent aujourd'hui à prendre cette initiative.

Pour les élus parisiens, ce n'est pas une préoccupation récente, puisque lors du Conseil du mois de juin 2009, nous avons adopté un vœu, demandant une expérimentation de centres de consommation contrôlée.

Et notre débat d'aujourd'hui vient conclure une réflexion minutieuse, je trouve efficace, menée sous l'impulsion de M. Jean-Marie LE GUEN dans le cadre d'une convention avec l'association "Elus, santé publique et territoire".

Des représentants de tous les groupes de notre Assemblée ont été associés à ces travaux, dont une synthèse vous a été adressée.

Mais évitons d'abord tout malentendu. La drogue est un drame, une tragédie humaine, sanitaire, sociale.

Elle est aussi la cause directe d'un très grand nombre d'actes de délinquance.

Ce fléau, nous n'avons pas à l'accompagner mais à le combattre et à le réduire par tous les moyens.

Mais de tels principes n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans la réalité.

Et la réalité, c'est l'ampleur de plus en plus considérable de la consommation de drogue à ciel ouvert à Paris.

L'an dernier, plus de 10.000 personnes ont été prises en charge dans la Capitale par les dispositifs médico-sociaux spécialisés. Et je ne parle pas, évidemment, de ceux qui ont échappé à toute prise en charge et que nous ne pouvons dénombrer.

Depuis neuf ans, bien entendu, la Ville agit. Nous avons créé une mission de prévention des toxicomanies. Nous avons lancé, en partenariat avec l'État, un plan de réduction des risques. Nous avons également ouvert des centres de soin aux Halles, dans le 11^e et dans le 18^e arrondissement. La médiation avec les riverains a elle aussi été privilégiée.

Mais soyons clairs, pour efficaces qu'elles soient, ces actions ne suffisent pas à traiter dans tous ses aspects un phénomène d'une telle ampleur. Il faut innover, adopter de nouvelles méthodes.

C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui en relayant une demande constante du monde associatif.

L'ouverture, à titre expérimental et dans le cadre d'une collaboration avec l'État, d'au moins un centre de consommation à moindre risque, à Paris évidemment.

De quoi s'agit-il ? De lieux où les usagers de drogues peuvent consommer des produits qu'ils apportent, sous la surveillance de personnels qualifiés. Ce n'est pas une expérience inédite. 80 centres de ce type existent, notamment en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas ou au Canada.

Partout, ils ont fait leur preuve, au moins à trois titres.

Premièrement, ils permettent de réduire considérablement certains risques sanitaires et notamment les overdoses.

Deuxièmement, ils offrent un contact médical, social et psychologique à une population très fragile et précarisée, car l'objectif doit aussi être d'accompagner vers les soins et d'inviter les toxicomanes à sortir de la spirale de la dépendance et de l'addiction.

Troisièmement, ces centres sont un atout pour la sécurité publique et pour la tranquillité des habitants de la ville, car les exemples étrangers montrent que plus la consommation de drogue est encadrée, moins elle est nuisible à l'ordre public.

Prenons acte de ces expériences concluantes. De nombreuses personnalités ont pris position en faveur de l'ouverture de telles structures. Je pense notamment à Mme Françoise BARRÉ-SINOSSI, co-découvreur du virus du Sida et Prix Nobel de médecine.

La Ministre de la Santé elle-même, Mme Roselyne BACHELOT, a annoncé son intention d'établir un cahier des charges pour la mise en place de ce type de dispositif.

Bien que le Premier Ministre l'ait vivement contredite, elle a été entendue par les présidents des deux assemblées parlementaires, qui ont créé une mission consacrée à ce sujet.

C'est exactement dans cet état d'esprit que s'inscrit la Ville de Paris, celui de la recherche des moyens les plus efficaces pour accompagner les personnes vulnérables, limiter les dangers sanitaires et garantir la tranquillité publique.

L'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque n'a pas d'autre objectif que celui que son nom indique : réduire pour tous, les risques de tous ordres, car ce n'est pas en niant les problèmes, en refusant de les voir, en les reléguant à la lisière de nos regards et de notre espace, que nous les résoudrons.

C'est au contraire en les considérant tels qu'ils sont, en les encadrant et en les affrontant. C'est le sens, mes chers collègues, du vœu que je vous propose au nom de l'Exécutif municipal.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je vous invite à un débat serein. J'imagine que tout le monde ne pense pas la même chose, mais respectons la position des uns et des autres, écoutons-nous, essayons peut-être de nous influencer.

En tout cas, sur un sujet que je crois très grave, je souhaite que l'on se prenne tous les uns et les autres au sérieux.

Je donne d'abord la parole à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Il ne fait nul doute que les salles de consommation à moindre risque constituent un sujet de santé publique et de société des plus sensibles, qui a vu générer tour à tour craintes légitimes et réticences compréhensibles, caricatures ou critiques virulentes et vives polémiques.

Or, c'est avant toute chose de santé publique dont il s'agit.

Pour ma part, je ne saurais rejeter sans appel une population en souffrance, pratiquement sans lien social, éloignée des soins et de tout système de santé, à laquelle s'adresse en priorité ce dispositif.

A la suite de l'attribution d'une subvention à l'association "Elus, Santé Publique & Territoires", j'ai participé comme un certain nombre d'entre nous ici au groupe de travail constitué d'élus de toutes tendances politiques, provenant de différentes villes de France.

Cela m'a permis, comme eux j'en suis sûre, de faire le point sur les expériences vécues sur le terrain, d'échanger avec des professionnels de santé publique mais aussi d'avoir un retour des travailleurs socio-sanitaires et des médecins qui supervisent et garantissent le fonctionnement de ces salles.

52 personnes sont mortes par overdose à Paris au cours de ces trois dernières années, ainsi que l'a indiqué la Préfecture de police dans un communiqué de janvier 2010.

Les décès liés aux usages de la drogue, Sida et hépatite, connaissent une hausse de 30 % depuis 2000, avec un pic de 337 morts en France en 2007.

Naturellement, la lutte contre le trafic de stupéfiants doit demeurer une priorité pour les actions de police du Grand Paris, ainsi qu'un enjeu majeur.

C'est donc un dispositif complet et global, allant de la répression des trafics aux traitements de substitution pour les toxicomanes et au sevrage, en passant par la prévention, qui constitue la politique de lutte contre les drogues et les toxicomanes.

A ce titre, la France a su faire preuve d'audace et de clairvoyance dans la mise en œuvre de la politique de réduction des risques, notamment avec les programmes d'échange de seringues, initiés par Mme BARZACH en 1987 ou les programmes de substitution instaurés par Mme VEIL en 1994.

Il fallait du courage et une détermination sans faille pour que soit mise en place au début des années quatre-vingt-dix une véritable politique de réduction des risques dont les avantages sanitaires et sociaux sont incontestables.

A l'origine, purement compassionnelle et expérimentale, cette réduction des risques a obtenu une reconnaissance juridique, découlant de ses avancées majeures en termes de santé publique et de sa lutte acharnée contre le partage des seringues et les transmissions du V.I.H.

La loi est ainsi venue consacrer en août 2004 ce principe que l'expérimentation avait vu naître.

Cependant, les usagers de drogue les plus précarisés demeurent, à ce jour, les plus inaccessibles aux dispositifs de soin. Aucun centre de soin spécialisé pour toxicomanes, aucun C.A.A.R.U.D., aucun parcours de soin, de sevrage ou de substitution ne sont parvenus à sortir de la drogue ces publics marginalisés qui hantent les "scènes ouvertes".

Ma conviction est que c'est notre devoir d'aller au devant de cette population totalement désocialisée et de proposer une solution alliant le double objectif de santé et d'ordre public.

Cela consiste d'une part à encadrer médicalement les toxicomanes par du personnel soignant et des travailleurs socio-sanitaires et, d'autre part, à éviter que leurs activités ne se déroulent dans les rues, ce que l'on appelle les "scènes ouvertes".

Là où achoppent les structures actuelles, nous devons apporter une réponse adaptée, ciblée et rigoureuse. Il ne saurait y avoir des laissés-pour-compte de la santé publique.

La documentation scientifique, relative au bilan tiré des expérimentations internationales, notamment le rapport de l'Observatoire européen de lutte contre les drogues et les toxicomanies, publié en février 2004 et le rapport de l'I.N.S.E.R.M. de juin 2010, fait état du bilan plus que satisfaisant des salles de consommation implantées à l'étranger.

Il en ressort un certain nombre de conclusions positives :

- d'abord, une offre de conditions de sécurité et d'hygiène qui n'amène pas à une hausse des niveaux de consommation ;
- une diminution des comportements à risque en matière de transmission des maladies infectieuses ;
- une réduction des décès associés à l'usage de drogues lorsque l'accessibilité aux salles de consommation est appropriée ;
- un accès effectif aux services adaptés pour les usagers en situation de très grande précarité et extrêmement marginalisés ;
- une diminution de l'usage de drogue dans les lieux publics ;
- et, enfin, une absence de hausse de la délinquance liée à l'implantation des salles de consommation.

Ces évaluations scientifiques rigoureuses, pointilleuses et annuelles, approfondies sur le long terme, sont encore plus probantes lorsqu'il s'agit du cas de la Suisse. Après vingt ans d'expérimentation, il a été constaté une division par deux des décès par overdose entre 1991 et 2009, un recul de 80 % de la mortalité due au Sida chez les toxicomanes, une réduction de 70 % de la petite criminalité liée à la consommation de drogues, une légère augmentation de l'âge moyen des dépendants, un accroissement des demandes de traitements de substitution et une baisse des cas de dépendance sévère.

A Vancouver, l'année d'ouverture de la salle de consommation, une augmentation des demandes de sevrage de 32 % a pu être constatée. Les salles de consommation ne sont donc pas un gadget mais bien au contraire un maillon supplémentaire au bout de la chaîne des politiques de réduction des risques.

Aussi, je soutiens le principe de l'expérimentation d'une salle de consommation supervisée à Paris, mais non sans de strictes et impérieuses conditions d'application, qu'il sera impératif de respecter scrupuleusement.

Ce dispositif doit répondre à une appellation neutre, consacrée, telle que "salle de consommation à moindre risque", ou supervisée et non pas à celle, connotée négativement, de "salle de shoot".

Préalablement à toute implantation, il me paraît indispensable d'effectuer une cartographie des "scènes ouvertes" de consommation de drogue, un diagnostic des habitudes, des modes d'administration et des publics concernés, ainsi qu'une étude d'impact des nuisances induites.

Je souhaite également, et ce point est essentiel, comme nos interlocuteurs de Bilbao et Genève nous l'ont recommandé, qu'une concertation étroite, approfondie et sur le long terme soit menée entre les habitants, les élus locaux et les autorités de police. L'implantation d'une salle ne sera possible que si une coopération resserrée entre ces différents acteurs est mise en œuvre.

Une évaluation scientifique rigoureuse, faisant suite à l'expérimentation d'une durée déterminée de trois ans, devra être menée et publiée, puis débattue en Conseil de Paris. Elle se fera sur la base d'objectifs officiellement déclarés, comme l'accroissement de l'accès aux soins de santé et de la toxicomanie, la réduction des décès par surdose, la diminution des contaminations par des infections virales transmissibles par le sang et par celles liées aux injections, et l'amélioration de la sécurité et de l'ordre public. L'organisation de la structure et les protocoles de prise en charge devront être validés par une expertise médicale et éthique.

Enfin, les autorités policières et judiciaires seront impérativement associées à cette expérimentation et au nécessaire équilibre entre santé publique et sécurité publique, cette salle et ses abords ne constituant aucunement une zone de non-droit.

Ces préalables sont repris dans notre vœu, précis et complet, fruit de l'expression d'un travail collectif signé par 11 de nos 12 élus, auxquels le président de notre groupe laisse la liberté de vote.

Certes, il n'est pas facile d'adopter une telle position par rapport à notre électorat, mais il s'agit là d'un problème de société qui impose de reléguer au second plan les intérêts électoralistes.

Je regrette que, sous prétexte d'un petit arrangement entre amis, vous ayez tenté, Monsieur le Président, de négocier un vœu, difficilement semble-t-il, avec vos alliés politiques, transformant en débat idéologique cette question de santé publique.

En conclusion, je veux témoigner que nous avons rencontré dans les trois centres visités des gens formidables qui se battent pour sauver des vies, qui regardent face à eux avec tolérance et humanité des personnes totalement marginalisées. J'ai vu des hommes et des femmes qui ne se permettaient pas de juger mais tendaient la main à une population que plus personne ne veut regarder.

Oui, cette expérimentation est un défi, mais nous nous devons de le tenter.

Ayons à cœur de promouvoir la santé publique et de remédier à l'exclusion et à la marginalisation sociale. "Parler d'abstinence, c'est certes l'idéal mais il est difficile d'être abstinent quand on est mort".

Je vous remercie.

(Applaudissements nourris sur les bancs de l'Assemblée).

M. LE PRÉSIDENT. - D'abord, Madame, j'apprécie beaucoup votre intervention, pas seulement la dernière phrase. Je la trouve excellente, franchement.

Deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi cela vous étonne que je discute avec tous les groupes de la majorité. C'est la moindre des choses, que j'essaie de convaincre.

D'autant, chère Madame, qu'à ma connaissance, bien que vous n'apparteniez pas à la majorité, mais M. Jean-Marie LE GUEN le précisera tout à l'heure, il me semble que nous ne sommes pas du tout hostiles au vœu que vous avez déposé.

Jean-Marie, je ne me trompe pas ? C'est bien cela ?

J'espère qu'on va le voter. Donc ne nous disputons pas quand on est d'accord !

Je donne la parole à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous avons aujourd'hui un débat sur l'opportunité de mettre en place à Paris une ou plusieurs salles de consommation à l'attention des usagers de drogues marginalisés qui consomment des drogues sur l'espace public parisien.

Ce débat est légitime. Ce n'est pas une question simple.

C'est pourquoi je voudrais, intervenant au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, m'attacher à répondre sérieusement et sans esprit polémique aux principales objections des adversaires de ce projet.

Alors que la politique de la France en matière de drogues repose sur la prohibition, ouvrir une salle de consommation de substances interdites n'est-il pas en contradiction avec cette politique ? N'est-ce pas un message encourageant l'usage ?

Ce questionnement est ancien, il traverse toute l'histoire des lois de prohibition des drogues. Dès 1970, quand fut votée la loi qui régit encore aujourd'hui en France l'interdit de l'usage et du commerce des drogues, le législateur, sous l'incitation à l'époque du Professeur Olievenstein, a prévu une dérogation à l'interdit de l'usage. Cette disposition est toujours en vigueur : un usager qui désire se soigner peut bénéficier de l'anonymat et de la gratuité, et n'être pas poursuivi, alors qu'il est un délinquant du simple fait de cet usage.

Diverses dispositions, telle l'injonction thérapeutique, sont prévues par la loi, qui permettent à l'utilisateur qui accepte de se soigner d'échapper aux poursuites. A l'époque, croyez-moi, le débat fut rude. C'est au nom de la santé publique que déjà un premier accroc à la prohibition fut prévu par le législateur. Cette disposition permet de mettre en place le système de soins français pour les toxicomanes, financé par l'Etat et complètement gratuit.

A la fin des années 1980, les ravages du Sida parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse ont montré les limites de ce système. D'autres pays avaient très tôt, sans renoncer à la prohibition, développé une nouvelle politique : la politique de réduction des risques. Leurs toxicomanes étaient mieux suivis, en meilleure santé.

Cette politique s'est mise en place dans notre pays sous l'impulsion successive de Mme Michèle BARZACH, Mme Simone VEIL, M. Bernard KOUCHNER. Nous avons développé en France la mise à disposition des seringues propres, les traitements de substitution, l'accueil dans des lieux ouverts de personnes toujours consommatrices que l'on appelle des boutiques. Le résultat de cette politique a été la diminution spectaculaire en quelques années des morts par surdose et du nombre de personnes contaminées par le V.I.H. Tout ceci s'est fait sans changer la loi de 1970, sans renoncer à l'approche prohibitionniste. Le nombre de toxicomanes n'a pas augmenté significativement, le nombre de personnes qui injectent des drogues a diminué, cette politique n'a donc pas été perçue comme une incitation ou un encouragement à consommer des drogues.

Il est des pays qui, au nom de ce que je peux appeler la cohérence prohibitionniste, que certains d'entre vous placent au-dessus de toute autre considération, ont refusé la politique de réduction des risques. La Chine, la Russie, le Vietnam, l'Ukraine privilégient aujourd'hui cette approche. Cela vaut à ces pays, alors que le Sida globalement régresse presque partout dans le monde, d'être les seuls où l'épidémie flambe de façon plus qu'inquiétante.

Ainsi, l'Ukraine est le pays d'Europe où le taux de citoyens contaminés est le plus important, dû au très fort taux d'usagers de drogues injectables, contaminés par le V.I.H.

Cette approche, qui met la prohibition au-dessus des considérations de santé publique, s'est avérée non seulement impuissante à contenir le nombre des consommateurs de drogues mais aussi dangereuse, puisqu'elle met la santé de tous les citoyens drogués ou non en grave péril.

Nous sommes aujourd'hui confrontés aux limites de notre politique de réduction des risques. Une nouvelle population d'usagers de drogues a émergé, pour laquelle les dispositifs existants ne fonctionnent pas. Nous devons franchir une étape supplémentaire, ce qui n'implique pas de renoncer, c'est un autre débat, à la prohibition des drogues. C'est tout simplement une adaptation aux évolutions des modes de consommation, ni plus ni moins.

Les opposants à l'implantation des salles de consommation avancent aussi qu'il serait préférable de développer la prévention et le soin. Depuis le début des années 1990, les spécialistes considèrent qu'il faut traiter l'ensemble de la chaîne qui amène de l'usage à l'usage problématique, puis à la dépendance. Il vaut mieux, c'est une évidence, éviter de commencer à consommer ; c'est le rôle de la prévention. Et, si l'on a commencé, il vaut mieux éviter de devenir dépendant.

Il faut se soigner, pour sa santé, pour son environnement et, quand on est devenu dépendant, il faut effectivement prendre soin de soi. Voilà la philosophie à laquelle tous les professionnels et les pouvoirs publics souscrivent. Nulle opposition entre prévention et soins, entre soins et réduction des dommages, mais une complémentarité.

Cette approche fonde la politique de santé publique de notre pays en matière de lutte contre les toxicomanies. C'est pourquoi c'est à mon sens une mauvaise querelle que d'opposer une approche à une autre. Nous sommes un grand pays, nous avons les moyens d'une politique de lutte contre la drogue et d'aide aux drogués, ambitieuse et complète.

L'étude de l'I.N.S.E.R.M. sur la politique de réduction des risques, l'engagement de nombreux scientifiques aux côtés de Mme Francine BARRÉ-SINOSSI, prix Nobel de médecine, ont dit ce qu'il fallait, à mon sens, penser de l'argument de l'inutilité avancé par le Premier Ministre. Je n'ajouterai rien d'autre sur ce point.

Mes chers collègues, alors que l'on interdit de fumer du tabac dans les lieux publics, que la consommation d'alcool est de plus en plus sévèrement encadrée, je comprends que les citoyens et les élus soient surpris que l'on pense créer des lieux pour consommer des substances prohibées, telles l'héroïne et la cocaïne.

Il est des circonstances où les préoccupations de santé publique doivent amener à composer avec les libertés individuelles. L'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'obligation de se vacciner, de boucler sa ceinture de sécurité sont des atteintes aux libertés individuelles. Il en est d'autres où il faut déroger à certains interdits pour permettre aux plus démunis d'entre nous de préserver leur santé et d'accéder aux soins dont ils ont besoin.

Nous devons l'expliquer, nous devons le faire. Je comprends que ce n'est pas simple, mais je crois cependant que c'est nécessaire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très, très bien. Si tout est de ce niveau, cela sera passionnant.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voudrais commencer, comme vous l'avez souligné d'ailleurs, Monsieur le Président, par me féliciter de l'ambiance et de la tonalité qui ont prévalu tout au long du séminaire organisé sur la mise en place de salles de consommation, à la demande de la Ville, par l'association "Elus, Santé publique & Territoires".

Je souhaite remercier particulièrement M. Laurent EL GHOZI, président de l'association, de l'organisation de ces journées, et plus chaleureusement Mme Anna PITOUN, qui nous a supportés - les egos des élus - tout ce temps.

Le sérieux et la sérénité qui ont régné tout au long du séminaire, tant lors des auditions d'experts à l'Hôtel de Ville que lors de nos déplacements à Bilbao et à Genève, ont sans aucun doute contribué à l'excellence des préconisations présentées lors de la journée de restitution du 24 septembre dernier.

Pour la première fois, les questions de toxicomanie sont abordées - j'imagine que nous aurons ce matin un exemple, à quelques bruyantes et partiales exceptions près - de façon intelligente et pragmatique. Mais que de temps perdu pour en arriver là.

La problématique des toxicomanies, et plus largement de l'ensemble des conduites addictives, est au cœur des réflexions des "Verts" depuis que notre mouvement existe. Durant des années, nos interventions, nos propositions ont été, au mieux balayées d'un revers de la main, jugées irresponsables, irréalistes, et au pire conspuées.

Ici même, lorsqu'en 2004, nous avons présenté notre premier vœu concernant la mise en place des salles de consommation, et plus généralement à chaque fois que les questions de toxicomanie et de réduction des risques étaient abordées dans cet hémicycle, des huées nous coupaient la parole.

Je me réjouis donc que nous ayons un peu contribué à faire évoluer des mentalités et des positions parfois très tranchées.

L'opinion publique a également, si je puis m'exprimer ainsi, choisi son camp : 53 % des Français, récemment interrogés sur la question, se disent favorables à l'ouverture de telles structures. "Les Verts" ne seront donc plus regardés comme des martiens ou des extra-terrestres lorsque le sujet sera abordé, et c'est tant mieux.

Donc des salles de consommation à moindre risque : Pourquoi faire ? Pour qui ? Comment ? Où ?

Il ne s'agit pas d'un combat idéologique mais bien de proposer une réponse pragmatique aux usagers qui, ne l'oublions pas, sont les premiers concernés. Il n'est pas non plus question, comme certains le proclament, d'inciter les usagers à consommer plus et encore.

Je rappelle que les usagers de drogues ont consommé, qu'ils consomment et qu'ils consommeront, que l'on mette ou pas en place des salles de consommation. Cependant les consommateurs de drogues trouvent dans ces structures, telles qu'elles existent déjà dans la plupart des pays européens, un accompagnement dans la prise des produits mais également un accompagnement sanitaire et social. Les overdoses, les contaminations au Sida et hépatites B et C, font partie du lot quotidien des usagers de drogues.

Même si les chiffres sont en baisse, en ce qui concerne les overdoses et les contaminations au Sida, ceux qui concernent les hépatites sont extrêmement alarmants : 5.000 contaminations par an en France, dont 70 % seraient liées à l'usage de drogues. Je rappelle, de plus, que les hépatites sont la cause d'environ 3.000 décès par an.

Par ailleurs, les usagers de drogues, souvent en situation de précarité, connaissent également des problèmes sanitaires ordinaires. La médecin de la salle de consommation de Genève nous a ainsi expliqué que la grande partie de son travail était de pratiquer la "bobologie" - le mot est d'elle - inhérente à ce type de population : abcès, furoncles, maladies de peau, plaies diverses et variées.

Cependant, la présence de personnel médical en ces lieux permet également une plus grande réactivité, en cas de problème au moment de la prise du produit, et ainsi de prévenir les risques d'overdoses. C'est à cette urgence sanitaire que nous répondrions en mettant en place des salles de consommation.

Et puis, par delà les aspects sanitaires, cela a déjà été rappelé, les questions sociales d'hébergement, d'insertion professionnelle, trouvent également en ces lieux des réponses appropriées.

Au sein même des structures, ou par la mise en réseau de structures adaptées et/ou spécialisées aux abords, les usagers ont à leur disposition des renseignements, des informations, la possibilité de rendez-vous avec des travailleurs sociaux, etc.

Les salles de consommation ont ainsi un rôle important de passerelle vers les structures de droit commun, car n'oublions pas que la grande majorité des usagers des salles de consommation, telles qu'elles existent ailleurs, sont un public en très grande difficulté, très éloigné des prises en charge habituelles.

Venons en ensuite aux riverains de ces structures.

Dire que cela va attirer, voire attiser leurs difficultés ou les nuisances qu'ils supportent est une hérésie. En réalité, les salles de consommation étant installées, c'est important, au plus près des scènes déjà existantes, les riverains, partout où elles ont été créées, ont constaté une amélioration de leur quotidien : moins de rixes, moins de tensions, moins de seringues usagées trouvées dans les cages des immeubles.

En les faisant participer à la fois à la création et au pilotage des salles, on garantit également une prise en compte des difficultés propres aux riverains. Ainsi, à Genève comme à Bilbao, les associations ont mis en place, avec les usagers et à la demande des riverains, des ramassages de seringues usagées.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que doivent être construites et installées ces structures, par la mise en place de partenariats divers. Bien sûr, cela a pour but le fait qu'elles soient plus facilement acceptées et intégrées dans les quartiers. Mais, par delà, cela permet aussi de véritables échanges et débats avec l'ensemble des personnes concernées : professionnels de la santé - cela va de soi -, professionnels de la réduction des risques, représentants de la police et de la justice, et bien sûr habitants et élus locaux.

Je ne parle même pas de concertation mais de l'importance de trouver ensemble un vocabulaire commun, de partager les connaissances et de sortir des lieux communs et des énormités encore trop souvent dites sur "la" drogue. Par exemple, prendre le temps d'expliquer que n'existent pas de sociétés sans drogue, prendre le temps de détailler le fonctionnement des salles, prendre le temps d'envisager ensemble les réseaux où prendront place ces salles.

Sur un sujet de cette importance, je viens de le détailler, sanitaire, social, les élus "Verts", ni politicien, Madame BRUNO, ni pinailleurs sur un singulier ou un pluriel, souhaitent néanmoins insister sur le fait que plusieurs salles sont nécessaires à Paris. Je souhaite vraiment que notre position en faveur de l'ouverture simultanée de plusieurs salles soit bien comprise.

Les taux de prévalence d'usage de drogues sont quasiment identiques en Suisse et en France, autour de 0,6 %, un tout petit peu plus élevé en Espagne 0,8 %. En revanche, Genève compte 190.000 habitants et si l'on considère le canton de Genève, cela monte à environ 460.000 habitants, Bilbao compte moins de 400.000 habitants, la file active de la salle de Genève est de 3.000 personnes par an, à Bilbao, 1.189 ; Paris, c'est plus de 2 millions d'habitants ; si l'on rajoute juste la petite couronne, on atteint les 6 millions. On voit bien qu'on ne parle pas du tout du même nombre de personnes pouvant devenir usagers de cette nouvelle structure.

Si nous nous lançons, et bien évidemment je le souhaite, dans l'expérimentation de ces nouvelles structures, nous devons, au moins par honnêteté intellectuelle, faire tout notre possible pour que ce ne soit pas voué à l'échec au bout de six mois. Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais il y a de fortes chances pour qu'une seule et unique salle ouverte à Paris soit vite submergée par l'afflux des demandes.

Nous ne devons pas sous-estimer l'attente qui existe à Paris et en Ile-de-France. Je crois vraiment qu'aujourd'hui, ce serait un mensonge de dire qu'il ne faut qu'une salle de consommation à Paris. Il en faudra plusieurs ; cela fait partie, et ce sont les conditions inhérentes, du succès de ce type de structure.

Pour finir, je voudrais insister sur un dernier point qui me semble important. Les salles de consommation n'ont aucun effet magique, elles ne répondent pas instantanément à l'ensemble des problématiques liées aux usages de drogues. En revanche, elles prennent tout naturellement place dans des réseaux existants et complètent les réponses apportées dans ces réseaux de soins et d'accompagnement.

Nous avons besoin de salles de consommation à Paris, en France, nous devons le faire savoir et réaliser ensuite sans délai ces projets dans de très larges partenariats.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE PRÉSIDENT. - Décidément, ce matin, je suis d'accord avec presque tout.

A mon avis, je vais être encore d'accord.

La parole est justement à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - J'espère, Monsieur le Président, ne pas vous décevoir.

Monsieur le Président, au début de l'été, une poussée de fièvre semble s'être emparée des médias et du microcosme politique.

Débatte essentiellement jusque-là dans les milieux spécialisés en toxicomanie et ceux de la lutte contre le Sida, l'ouverture de salles de consommation de drogues à moindre risque est devenue l'objet d'un débat national ou ceux qui s'y opposent font preuve d'une virulence à proprement parler stupéfiante.

Que ces débats viennent au grand jour n'est pas pour déplaire à ceux qui, comme moi, agissent depuis de nombreuses années auprès des usagers de drogues, comme de ceux qui défendent la politique de réduction des risques, pour éviter que les pratiques des usagers de drogues n'aggravent leur situation sanitaire, mais dans le climat sécuritaire actuel, le simplisme des arguments, pour s'opposer à cette perspective, relève manifestement de l'agitation politicienne et ne constitue qu'un alibi supplémentaire pour justifier une politique répressive.

J'espère que le débat du Conseil nous permettra, et c'est déjà le cas jusqu'à présent, d'échanger dans le respect mutuel. Ce grave sujet de société, mais surtout les personnes souvent en grande détresse dont nous parlons, et les Parisiennes et les Parisiens qui attendent des initiatives à ce sujet des pouvoirs publics le méritent.

En 2002, la Ville de Paris décide de créer une mission de prévention des toxicomanies, en la rattachant à la Délégation de la santé et à la Direction des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Santé. La Ville affirmait ainsi clairement son choix : prévenir les usages des produits psychoactifs chez les jeunes et accompagner la politique de réduction des risques chez les usagers dépendants.

Cette politique de réduction des risques est aujourd'hui inscrite dans le Code de la santé publique.

S'il en est ainsi, c'est que cette politique a fait ses preuves. A peine 2 % des usagers de drogues sont aujourd'hui contaminés dans notre pays par le virus du V.I.H. A l'inverse, et cela a été dit précédemment, les pays qui ont refusé de faire ce choix et qui misent sur la seule politique répressive sont en échec face au phénomène. J'en veux pour exemple l'augmentation de l'épidémie de Sida qui touche pour l'essentiel des toxicomanes, par ailleurs maltraités, dans des pays comme la Russie, la Chine ou d'autres.

Partout où la politique s'est contentée du mot d'ordre "guerre à la drogue", l'échec est patent. Non seulement il n'a pas été mis un terme au trafic, mais la production de cannabis n'a pas diminué. Quant à celle de l'opium, elle a explosé.

Certes, chez nous, les interpellations liées à l'usage de stupéfiants ont connu une hausse assez vertigineuse, mais l'honnêteté mérite que l'on reconnaisse que la politique du chiffre n'est pas étrangère à cela.

Arrêter un jeune qui consomme du cannabis, cela fait tout à la fois une interpellation et une affaire élucidée. Il faut être sérieux !

Pour ma part, je rappellerai que les communistes se sont depuis plusieurs années prononcés pour la dépénalisation de l'usage et pour la pénalisation du trafic, mais, aujourd'hui, le débat n'est pas là et nous pouvons nous retrouver, partisans du maintien du cadre législatif actuel ou partisans d'une évolution dans le sens que je viens d'évoquer, pour un soutien, un accompagnement des personnes dépendantes aux produits, et notamment les personnes les plus vulnérables, comme nous le faisons déjà dans d'autres aspects de la politique de réduction des risques.

En s'appuyant sur cette politique de réduction des risques, la Ville a favorisé l'ouverture du centre du 110 Les Halles, monté le programme "Fêtez Clair" pour réduire les risques en milieu festif ou encore travailler à la mise en place du plan "crack" du Nord-est parisien.

Tout cela s'est construit avec les élus, les associations qui travaillent auprès des usagers de drogues, les services de l'État, la M.I.L.D.T., la D.D.A.S.S., la Préfecture et les services de police, et, souvent, bien au-delà des clivages idéologiques.

Aujourd'hui, c'est dans le prolongement de cette politique que nous proposons l'ouverture expérimentale d'une première salle de consommation à moindre risque.

Certains voient dans cette proposition une incitation à consommer. Je rappellerai que c'est ce même argument qui était avancé pour s'opposer à la vente libre des seringues ou à la mise en place des programmes de substitution.

Et puis, en ce qui me concerne, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de me trouver confronté à la violence de ceux qui s'opposent à toute implantation de lieux d'accueil pour les usagers de drogues. Je me souviens avoir siégé en Conseil d'arrondissement à la mairie du 10^e dans les années quatre-vingt-dix, sous la protection des forces de police parce que des énergumènes menaçaient physiquement les élus qui avaient décidé de soutenir l'implantation d'une boutique de bas seuil, comme on disait à l'époque, rue Beaurepaire, à côté de la place de la République.

Lorsqu'il a fallu trouver le lieu pour implanter le centre de soins pour les toxicomanes au cœur de Paris, là aussi, nous avons eu affaire aux mêmes vociférations pour s'opposer à la création de ce lieu au 110, rue Saint-Denis, le 110 les Halles, et il a fallu batailler ferme pour que l'association "Espoir Goutte d'Or" (E.G.O.) puisse trouver son lieu d'accueil et de soins, notamment pour les consommateurs de crack.

Dans ces trois cas, on nous annonçait une concentration de toxicomanes, accourant de partout, la violence, les agressions, etc. Or, la vie a tranché, rien de tel ne s'est produit.

En revanche, la politique de réduction des risques a permis de faire chuter de façon drastique les overdoses, les contaminations au V.I.H., elle a permis de faire rentrer dans les filières de soins des personnes qui en étaient éloignées, elle a permis que pour un certain nombre d'entre elles, l'entrée dans des programmes de substitution constitue une rupture avec une vie dont le seul objectif est de rechercher le produit, une vie différente que la galère, une réinsertion sociale, une vie affective et familiale, trouver ou retrouver, tout cela est redevenu possible.

Le dispositif sanitaire et social qui existe à Paris remplit assez bien la mission de prise en charge des usagers de drogues. Il en reste cependant parmi eux, parce qu'ils sont toujours éloignés de la vie sociale et des structures de soins, en rupture de relation avec les dispositifs de prévention, qui consomment en prenant des risques aggravés.

C'est si vrai que la prévalence des hépatites reste particulièrement élevée chez les usagers de drogues, et singulièrement parmi les consommateurs de crack.

La situation actuelle n'est donc pas totalement satisfaisante. Des usagers consomment dans les cages d'escalier, dans un recoin d'immeuble ou dans un parc public. Faire en sorte que si elles ne rentrent pas dans une démarche d'abstinence, ces personnes prennent leurs produits sans prendre de risque supplémentaire pour leur santé comme pour celle d'autres et que l'environnement ne soit pas confiné au rang du spectateur désarmé, c'est pour répondre à cela que nous sommes favorables à l'ouverture à titre expérimental d'au moins une salle de consommation de drogue à moindre risque.

Notre conviction a été renforcée par le travail auquel j'ai participé dans le groupe piloté par l'association "Élus, santé et territoires". Toutes les personnes auditionnées lors de différentes sessions, les visites que nous avons effectuées tant à Bilbao qu'à Genève confirment les résultats de l'étude de l'I.N.S.E.R.M. remise au Ministère de la Santé en juillet dernier.

Toutes celles et ceux que nous avons rencontrés sans exception, les équipes qui dirigent les lieux, ainsi que les élus de toutes tendances et les autorités qui en ont validé l'existence, après des années d'expérience, tous constatent une amélioration de l'état de santé des usagers de drogue jusqu'ici éloignés de tout circuit sanitaire. Ils disent aussi le bénéfice pour les habitants de ne plus être confrontés à des usagers consommant à la vue de tous.

Aucun des élus entendus, quel que soit leur bord politique, n'envisage la fermeture de ces lieux. De tous les pays qui ont mis en place ces types de dispositifs, aucun n'a fait marche arrière. Au fond, aucun argument scientifique, médical, social ou même de sécurité ne justifie le refus d'ouvrir une salle de consommation de drogue à moindre risque. La seule raison de refus se fonde sur une approche moralisatrice qui peut se résumer ainsi : "ce n'est pas bien de se droguer", et comme ce n'est pas bien, "on ne va tout de même pas aider les drogués".

Pour nous, il s'agit d'une affaire morale, d'une affaire éthique, celle de considérer que toute personne en état de vulnérabilité, en difficulté, mérite notre attention, notre bienveillance, notre humanité.

C'est pour cette raison que nous avons été pour la vente libre de seringues, que nous avons été pour des programmes de substitution, que nous sommes pour réduire les risques sanitaires et sociaux, que nous sommes finalement pour aller jusqu'à vouloir l'accompagnement supervisé des usagers dans une consommation à moindres risques.

Mais cela ne peut se faire sans une approche qui rassemble tous les acteurs concernés, et tout d'abord et en premier lieu l'État, dont c'est la responsabilité. Nous demandons que le Gouvernement, comme cela avait été envisagé jusqu'à il y a quelques semaines, crée les conditions légales de l'expérimentation dans les villes qui se porteraient candidates.

Parallèlement, la Municipalité parisienne qui s'est engagée dans cette politique de réduction des risques et a initié les travaux dont nous débattons aujourd'hui, doit poursuivre son travail de préparation qui permettra l'ouverture d'un tel lieu.

Pour cela, le Conseil de Paris devrait créer en son sein, une commission pluraliste chargée de piloter cette action.

En effet, il faut associer tous les partenaires concernés, élus des arrondissements, associations, professionnels de santé, services de police, justice.

Il faut dès à présent engager un débat avec la population parisienne, sur le principe de cette expérimentation. Tout cela doit permettre de dégager un diagnostic partagé sur le lieu d'implantation, et sur le mode de fonctionnement de cette première salle de consommation à moindres risques.

Il conviendra ensuite de suivre, et d'évaluer cette expérimentation à partir de ce qu'il se passera dans et autour du lieu pour ajuster si nécessaire.

Nous sommes en face d'un devoir d'humanité, d'aide à des usagers de drogues en grande détresse, et à des populations riveraines désarmées. Certains proposent de fermer les yeux, nous, nous choisissons d'agir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Non seulement je ne suis pas déçu, je n'ai pas l'habitude d'applaudir, mais vraiment je trouve toutes les interventions que j'ai entendues très courageuses, parce que le sujet n'est pas facile. Franchement, ce n'est pas facile et d'ailleurs il faut respecter absolument tous les points de vue parce que c'est vraiment un sujet qui va chercher sur l'essentiel.

Maintenant, je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, amener les usagers problématiques de drogue à quitter le chemin de souffrance et de désespérance qui les conduit inéluctablement à la détresse et à la maladie, aider à réparer ces vies brisées parce qu'un jour un adolescent aura croisé un marchand de la mort, est une conviction que nous partageons tous sur ces bancs.

Cependant, pour notre part, et contre le fatalisme ambiant peut-être, nous avons à cœur dans une démarche optimiste et volontaire, de démontrer aux plus fragiles que loin de baisser les bras, les pouvoirs publics sont décidés à les protéger, s'il le faut, oui, s'il le faut contre eux-mêmes.

Et les sortir de la drogue, ce n'est pas selon nous les accompagner dans la drogue, même soi-disant proprement, encore moins leur en faciliter l'accès, bien sûr.

Nous pensons que nulle intoxication ne peut être traitée par le produit qui l'a créée. Et le seul objectif médical possible est le sevrage et s'il doit aller de pair avec la réduction des risques, bien sûr, celle-ci ne saurait conduire à installer le confort des addictions.

Et c'est bien parce que la politique française de lutte contre les drogues repose au même titre sur ces deux piliers, qu'elle exclut forcément les salles de shoot.

Car le risque d'accroissement de la toxicomanie est immense par la banalisation de la drogue et de la représentation qui en est faite, qui se trouverait de fait légalisée parce que dispensée sous supervision médicale en des lieux financés par des pouvoirs publics, ruinant ainsi toute pédagogie de prévention. C'est pourquoi, comme l'a rappelé le Premier Ministre, exprimant bien sûr la position du Gouvernement, ces centres d'injection ne sont ni utiles, ni souhaitables.

Ils ne sont pas utiles car l'offre française de réduction des risques est l'une des plus importantes au monde grâce aux efforts des gouvernements depuis 15 ou 20 ans, de droite comme de gauche, initiés comme cela a été rappelé par Mme Michèle BARZACH en 1987, et Mme Simone VEIL en 1993. Et la France est aussi, je le rappelle, le seul pays européen à en avoir inscrit le principe dans la loi en 2004.

Cette offre repose notamment sur la distribution de seringues stériles, une quinzaine de millions par an - et je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas, que j'ai été l'adjoint au Maire de Paris à avoir implanté les premiers automates distributeurs de seringues et steribox dans les lieux sensibles - elle repose aussi sur l'accès aux traitements de substitution, 130.000 personnes, soit la moitié des consommateurs, sur plusieurs centaines de structures d'accueil et d'accompagnement médico-social dédiées, dont environ 70 à Paris. Cette politique a permis de diviser par 5 les décès par overdose, par 4 les contaminations par le V.I.H., de réduire même des trois quarts les infractions à la législation pour usage d'héroïne, de près de 10 % l'expérimentation du cannabis, et de 20 % celle de l'ecstasy.

Alors, la politique déployée depuis 15 ans en matière de prise en charge des usagers de drogues incluant la réduction des risques place la France aujourd'hui parmi les pays les plus protecteurs.

230.000 usagers réguliers fréquentent 500 centres ambulatoires spécialisés, les services hospitaliers dédiés, 130 centres chargés de l'accompagnement et de la réduction des risques, 4 communautés thérapeutiques, 7 à partir de l'année prochaine, 350 millions y sont consacrés.

Malgré une situation privilégiée au regard de celle d'autres pays européens, les pouvoirs publics continuent d'agir, même s'il faut encore agir davantage, au travers du plan gouvernemental sur deux problèmes prioritaires : l'épidémie d'hépatite C, c'est vrai, et en améliorant le dépistage général dans les CAA-RUD, dans les CSAPA et le dépistage notamment des femmes, des sortants de prison, et aussi la précarisation d'une frange des usagers problématiques de drogue qui cumulent les risques, par des actions ciblées sur les publics les plus vulnérables.

Par la multiplication des antennes mobiles allant au contact des plus marginalisés, et c'est la solution que nous préconisons, l'association aussi des pharmaciens, acteurs majeurs de santé.

Si les centres d'injection ne sont pas utiles selon nous, c'est bien parce qu'il existe d'autres moyens que je viens de décrire, d'atteindre les objectifs que se fixent leurs promoteurs.

Ils ne sont pas non plus souhaitables, car on ne perçoit pas d'apport si bénéfique, qu'il nécessiterait une remise en cause complète sinon une inversion de la politique française, fondée comme dans la quasi-totalité des autres pays d'ailleurs et ainsi que le recommandent les Nations Unies, sur le sevrage et l'interdit.

Et dans son rapport de 2009, l'organe international de contrôle des stupéfiants préconise même dans sa recommandation 32, la fermeture des salles d'injection.

Alors oui, quelques villes de 7 ou 8 pays qui connaissaient de terribles scènes ouvertes de la drogue, sans égales en France, en ont ouvert.

La situation de ces pays n'est en rien comparable à celle de la France.

L'usage de cocaïne et d'héroïne y est plus répandu. L'offre de soins, de programmes de substitution et de réduction des risques moins développée. La prévalence du nombre d'overdoses mortelles y est sans comparaison.

Si ces centres permettent d'attirer des usagers injecteurs très vulnérables, c'est absolument vrai on l'a constaté à Genève, ils semblent néanmoins sans effet sur l'incidence du V.I.H. ou du V.H.C. Que dit d'ailleurs le rapport de l'I.N.S.E.R.M. abondamment cité dans sa page 28, je cite "On ne peut tirer de conclusion sur une influence spécifique des C.I.S. sur l'incidence du V.I.H. ou du V.H.C."

Hélas, on le sait, la contamination intervient si précocement, que ce n'est plus au stade de l'addiction avérée qu'on peut l'éviter.

La mise en place de ces centres affaiblirait, selon nous, la cohérence de la lutte globale contre les drogues menée en France au moment même où elle commence à porter ses fruits. Elle risquerait de rendre l'usage de drogues plus acceptable et de retarder ainsi l'accès au traitement de la dépendance. Elle enverrait surtout un message contradictoire aux milliers d'usagers qui cherchent à rompre avec leur addiction.

Ces centres ne réduiraient pas non plus le nombre d'usagers, ce n'est pas leur objectif d'ailleurs. Le même rapport de l'I.N.S.E.R.M. l'affirme, je cite : "il n'existe pas de preuve que la présence de C.I.S. augmente ou diminue la consommation de drogue chez les usagers".

L'ordre public serait-il au moins mieux garanti par ces centres ? Cacher les toxicomanes à la vue du public n'empêche pas d'attirer usagers et dealers.

A Genève, la police genevoise nous l'a dit, la mafia géorgienne s'est implantée à proximité du quai 9, qui ferme ses portes, je le rappelle, dès 19 heures !

Qu'en pensent les riverains, que malheureusement nous n'avons jamais pu rencontrer ?

Quant au consensus requis entre les acteurs locaux par l'I.N.S.E.R.M., c'est peu de dire qu'il n'existe pas, et c'est pourtant une des conditions que pose l'I.N.S.E.R.M.

Je le dis, la population les refuse, il n'y a qu'à citer l'étude Eropp de 2008 qui rappelle que 73 % des Français s'y opposent. Une centaine de députés vient de prendre position dans une charte qu'ils ont récemment signée. Les médecins, les experts, les associations spécialisées sont très divisés. La Fédération nationale des associations de prévention - toxicomanie vient de constituer un collectif qui s'y oppose. La M.I.L.D.T., le Ministère de l'Intérieur y sont résolument hostiles. Le Procureur de la République de Paris a même averti les maires d'arrondissement du risque d'incrimination au titre de complicité pour usage de stupéfiants. La Préfecture de police, dont je regrette qu'elle soit évincée de ce débat, n'a pas été davantage concertée.

Car ces centres, en légitimant l'usage de la drogue, affaiblissent sa pénalisation, comme la détermination à lutter contre le trafic ou encore la pédagogie de la prévention.

La première priorité est de réduire la consommation de drogue et non de l'organiser.

Oui, la lutte contre la toxicomanie est un enjeu de santé publique. Elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs publics, non par la création de salles de shoot, prémices de la légalisation, mais par une combinaison d'approches sanitaire et sociale, répressive et judiciaire, économique, éducative, culturelle et familiale.

L'incompatibilité des salles d'injection avec la politique de réduction des risques tient en ce que celle-ci ne doit pas être incitative vis-à-vis de l'usage. Il n'en résulterait que de la confusion et du discrédit sur l'esprit même de la réduction des risques.

Prenons garde, mes chers collègues, je le dis en conclusion, prenons garde "in fine" qu'avec de telles fausses bonnes idées, la nécessité, l'absolue nécessité de la prise en charge des toxicodépendants apparaisse de moins en moins évidente aux yeux de nos concitoyens. On irait alors et complètement à l'inverse du résultat que nous recherchons tous.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je suis tout d'abord assez admiratif de la manière dont nous nous écoutons ce matin, avec un sérieux et un respect qui force mon admiration et que je souhaite encourager pour ce matin et, éventuellement, au-delà.

Deuxièmement, le débat va se poursuivre et notamment, sur des éléments évoqués par M. GOUJON. M. Jean-Marie LE GUEN apportera des éclaircissements et même des contradictions.

Sur les faits, il y a au moins un point sur lequel - je crois que ce n'est pas le seul - je veux démentir tout à fait ce que vous avez dit. Nous n'envisageons tout cela qu'avec la Préfecture de police. Cela a été dit et écrit.

Monsieur GOUJON, ce n'est pas une surprise, ce n'est pas nouveau, ce n'est pas en réaction à votre intervention, c'est un fait connu.

Voilà, poursuivons le débat.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, chers collègues.

Dans les deux minutes qui seront les miennes, je serai évidemment moins détaillé que les orateurs précédents.

Je m'arrêterai sur quelques principes qui conduiront mon vote et qui justifieront mon vote sur ce sujet.

Il me semble que certains sujets nécessitent que nous sortions de l'idéologie ou simplement des bonnes intentions, ils nécessitent que nous regardions la situation au simple regard du principe de réalité.

J'ai moins de chance que les autres en termes d'attention, visiblement.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, et il n'y a aucune raison.

Je vous demande le même silence, merci.

M. Jean-François MARTINS. - De regarder, je le disais, la situation au regard du principe de réalité.

La réalité, c'est que la toxicomanie, autant qu'elle représente un comportement répréhensible qu'il faut savoir traiter, est aussi et surtout une souffrance, une situation de souffrance dure pour nos concitoyens et notre rôle d'élus est de ne pas rester insensible à cette souffrance.

Cette souffrance et cette dépendance ont par ailleurs des conséquences sanitaires et sociales lourdes, on les connaît (contamination, risque de prostitution), le rapport de l'I.N.S.E.R.M. est assez clair sur l'ensemble de ces conséquences.

Nous ne pouvons, en tant qu'élus parisiens responsables, être conscients qu'un certain nombre de nos concitoyens mettent leur vie et leur santé en danger et regarder ailleurs, faire comme si de rien n'était.

Cette réalité, c'est aussi que la réduction des risques et de la prévention de la toxicomanie nécessitent avant tout une resocialisation des usagers, un dialogue que seul un point de contact sécurisé, régulier et encadré peut favoriser.

La réalité, c'est que les scènes ouvertes, où la présence d'une concentration d'usagers est importante, inquiètent nos concitoyens et qu'il faut savoir apporter des réponses à leur inquiétude de sécurité publique.

Pour ces raisons Monsieur le Maire, par humanisme autant que par principe de réalité, je soutiendrai le principe d'une expérimentation que votre vœu nous propose.

Pour les raisons également que j'ai évoquées, pour garantir à nos concitoyens que nous agissons en la matière avec la plus grande responsabilité, la plus grande éthique et la plus grande expertise médicale, je soutiendrai par ailleurs le vœu du groupe Nouveau Centre qui me semble allier intelligemment responsabilité sanitaire et sécurité publique.

Enfin, quelques secondes pour évoquer le vœu que j'ai déposé. Il me semble que dans le parcours de soin et dans le parcours d'éducation à la santé des usagers de drogue, il y a un échec patent qui est celui de l'incarcération.

Le rapport de l'I.N.S.E.R.M. le souligne, 61 % des usagers de drogue ont un parcours d'incarcération et ces parcours sont des parcours d'échec en matière d'éducation à la santé, en matière de resocialisation, en matière de réduction des risques.

C'est pourquoi je souhaite que l'administration pénitentiaire et la prison de la Santé, "a minima", soient associées à nos travaux de sorte que cette période puisse peut-être représenter une chance en matière de réduction des risques pour les usagers.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, je suis tout à fait d'accord avec vous, et M. Jean-Marie LE GUEN le précisera.

"A priori", votre vœu me paraît tout à fait pertinent.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

La politique de réduction des risques en direction des usagers de drogue est une politique qui a fait ses preuves depuis plusieurs années maintenant, tant du point de vue de l'état de santé des usagers de drogue que du point de vue de la santé publique.

Initiée par certaines associations qui, face à l'épidémie de Sida, ont commencé à distribuer et échanger des seringues illégalement, diminuant considérablement le nombre de contaminations par le V.I.H. et les injecteurs, la réduction des risques a ensuite été intégrée dans un cadre légal.

En tout premier lieu, grâce au décret de 1987 sur la vente libre des seringues puis, à partir de 1995, par la création de programmes d'échange de seringues, la mise en place de traitements de substitution et l'ouverture de lieux d'accueil et de conseil pour les usagers.

Plus récemment, en 2004, cette politique a été reconnue législativement pour la première fois en étant inscrite dans le Code de la santé publique et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction pour usagers de drogue, les C.A.A.R.U.D., ont été créés.

En 2005, un décret signé par M. DOUSTE-BLAZY, alors ministre de la Santé, a créé le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue.

Celui-ci donne une définition précise des objectifs de la politique de réduction des risques. Il est explicitement indiqué que celle-ci doit prévenir les infections sévères, aiguës ou chroniques, en particulier celles liées à l'utilisation commune du matériel d'injection.

Mais surtout, ce décret prévoit des modalités larges de mise en œuvre de la politique de réduction des risques qui permet d'aller beaucoup plus loin que ce qui existe déjà.

Par exemple, il est proposé -je cite le décret lui-même- "une information des usagers sur les complications à l'injection, sur les complications des autres modalités d'administration des produits, sur les gestes et procédures destinés à prévenir la transmission interhumaine des agents infectieux, notamment concernant la préparation et l'injection des substances".

Il prévoit également "une information sur les gestes et les procédures destinées à prévenir les complications d'injection".

Or, aujourd'hui, au regard de l'importance de l'épidémie d'hépatite C chez les usagers de drogue par voie intraveineuse, rappelons que près de 60 % d'entre eux sont infectés. Il y a urgence à agir et surtout à innover de nouveau dans le domaine de la réduction des risques. En effet, une hépatite C non soignée entraîne quasi-systématiquement un cancer du foie incurable mais aussi des coûts de prise en charge curative très coûteux, beaucoup plus coûteux que les dispositifs de prévention.

Face à cette urgence sanitaire, il est nécessaire de franchir une nouvelle étape dans le domaine de la réduction des risques, celle de la création d'un centre de consommation à moindre risque pour usagers de drogue.

En effet, les dispositifs existant, s'ils ont été efficaces contre l'épidémie de Sida, ne sont pas suffisants pour lutter contre l'épidémie d'hépatite C chez les usagers de drogue par voie intraveineuse, le virus de l'hépatite étant beaucoup plus résistant que celui du Sida.

Aussi, pour limiter les risques de transmission de l'hépatite C et les co-morbidités liées à l'injection, telle que la septicémie ou l'abcès, mais aussi pour limiter les risques d'overdose, il est nécessaire de mettre à disposition l'ensemble du matériel d'injection stérile et pas seulement les seringues, d'avoir des médecins à proximité, soit pour faire de l'éducation aux risques liés à l'injection, soit pour soigner.

Il est également nécessaire de pouvoir analyser les drogues utilisées, de proposer des tests de dépistage ou un suivi médical ou social dans le dispositif de droit commun.

Comme je l'ai rappelé, les textes juridiques permettent au Ministère de la Santé d'innover dans ce sens et de proposer ce nouvel outil de réduction des risques.

Le Gouvernement, malgré certaines positions favorables en son sein, a décidé de ne pas le faire. Qu'il laisse donc les collectivités comme Paris, qui se proposent d'expérimenter ce type de dispositif, mettre en place une telle expérimentation.

En effet, face à un tel enjeu de santé publique et alors que les expertises scientifiques ont prouvé objectivement l'efficacité de tels dispositifs, les réponses essentiellement morales ou idéologiques sont non seulement dépassées mais deviennent dangereuses.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VÉRON.

Je donne la parole maintenant à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Président, chers collègues, notre débat doit inviter chacun d'entre nous à beaucoup de retenue et de gravité.

Beaucoup de retenue, voire de modestie, car la prise en charge et le suivi actuel des toxicomanes par la puissance publique ne peuvent prétendre à la perfection, tant nous évoquons des situations humaines aussi terribles que délicates.

De la gravité également, tant nous abordons la souffrance humaine dans ce qu'elle a de plus insondable et parfois de plus insoupçonnable. On ne trouve pas une échappatoire dans des substances illicites par hasard, on ne consomme pas des drogues dures pour le plaisir, on en abuse souvent parce que l'on souffre, parce que l'on veut échapper aux angoisses du quotidien, parce que l'on ne se remet pas d'injustices ou d'accidents de la vie.

Face à ces différentes douleurs qui mènent à la consommation de drogues, il est de l'honneur de tous d'explorer de nouvelles voies. Comment, en effet, ne pas adhérer à l'idée que l'on doive en permanence innover pour venir en aide à ces personnes en grande difficulté ? Mais cette quête de l'innovation doit-elle se faire au détriment de la réalité du terrain ?

Je ne le pense pas.

La réalité, c'est que cette proposition remettrait en cause la spécificité française basée sur deux piliers, que M. Philippe GOUJON, il y a un instant, a rappelés avec force : l'interdiction de la consommation des drogues et l'accompagnement des toxicomanes.

Remettre en cause la cohérence de ce système serait briser un quasi-consensus national, forgé à travers le temps par des gouvernements de gauche comme de droite. Faire croire à une méthode alternative serait un signal désastreux en termes de santé publique et de prévention contre les toxicomanies. Promouvoir ces centres consisterait à banaliser la consommation des drogues et surtout à laisser penser que l'on peut améliorer la vie des victimes de la drogue et escompter des résultats meilleurs.

Des résultats, chers collègues, justement, parlons-en !

La force de l'argumentation des promoteurs de ces centres est dans la comparaison, mais peut-on comparer le système français de prise en charge des toxicomanes dépendants avec ceux de Hollande, du Canada, de Norvège, de Suisse, du Royaume-Uni et d'Allemagne ? La réponse est bien évidemment négative.

Puisqu'il faut argumenter autour des résultats, dois-je vous rappeler d'abord qu'il y a 4 à 5 fois moins de décès par overdose en France qu'en Allemagne et 6 à 7 fois moins qu'au Royaume-Uni, que la consommation d'héroïne et de 1,4 pour 1.000 habitants dans notre pays, alors qu'elle s'élève à 5,2 au Royaume-Uni et 5,9 en Suisse ? Dois-je ensuite vous remémorer qu'en France, 57 % des usagers de drogues sont sous substitution, contre 24 % en Allemagne ? Dois-je enfin vous rappeler que les contaminations chez les usagers de la drogue par voie intraveineuse du V.I.H. et du V.H.C. sont dans l'hexagone en diminution constante ?

Mes chers collègues, notre débat symbolise un paradoxe bien français.

Au moment où l'O.N.U. salue l'action et les résultats de la France dans ce domaine, nous voudrions remettre en cause notre organisation. Au moment où l'organe international de contrôle des stupéfiants recommande la fermeture de 32 salles d'injection, nous voudrions les expérimenter.

Expérimenter quoi, d'ailleurs ? Expérimenter, comme à Vancouver, que 70 % des toxicomanes ne s'en sortent pas ? Quelle conception de l'action publique aurions-nous si nous adhérons à un tel renoncement en matière de santé publique ? Il ne peut y avoir d'arrangement avec notre droit, avec la conception française en ce domaine et avec nos valeurs humanistes. On ne guérit pas le mal par le mal, comme on ne lutte pas contre la prostitution et la traite des femmes en rouvrant des maisons closes.

Mes chers collègues, il y a une conviction française, celle d'inscrire les toxicomanes dans un parcours de soins et de les aider à sortir de l'addiction. Vous en conviendrez, cette conception ne peut être sacrifiée sur l'autel d'expérimentations pour le moins hasardeuses. Il en va du respect de la condition humaine et de l'idée que nous nous faisons, autour de notre pacte républicain, de la dignité des hommes et des femmes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ROGER.

Je donne maintenant la parole à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce débat sur les centres de consommation à moindres risques pour les usagers de drogue, je souhaite simplement vous livrer ce matin la position réaliste et ferme du maire d'arrondissement que je suis et, vous le savez par ailleurs, un arrondissement confronté aux problèmes sanitaires et sociaux d'ordre et de tranquillité publics posés par l'usage de drogues.

Vous le savez, en effet, plusieurs quartiers du 18e, comme d'autres quartiers des arrondissements du Nord-est parisien, doivent faire face au quotidien aux dommages personnels et collectifs liés aux usages de drogues. Notre responsabilité d'élus est de trouver des réponses à ces problèmes sanitaires et sociaux, qui sont aussi, il faut le dire, source de tension et d'insécurité dans les quartiers concernés.

Il convient pour cela d'inventer des dispositifs innovants pour répondre avec pragmatisme, sans a priori, aux attentes des habitants et à la misère socio-sanitaire des usagers.

Cette proposition de centres de consommation à moindres risques répond, selon moi, à cet objectif et doit permettre de soulager les riverains, conduire vers le soin les toxicomanes, et donc de renforcer pour la police la priorité de son action vers la lutte contre les trafics.

Tout d'abord, ces centres permettraient de prévenir les dommages sanitaires qui frappent les usagers de drogues et constitueraient un moyen efficace d'atténuer les risques pour les toxicomanes et les accompagner vers une prise en charge de soins pour sortir de l'addiction et non de s'y maintenir. Je ne vois pas pourquoi on opposerait cette démarche d'accompagnement de sortie du drame dans lequel ils se trouvent, avec la dimension évoquée par M. GOUJON. Je pense qu'ils seraient aussi le moyen de suivre ces populations à risque et de les aider à terme à sortir de la drogue, sous le regard attentionné et superviseur d'un personnel qualifié.

Ces salles de consommation auraient un autre avantage, qui touche cette fois à l'intérêt général. Elles visent, en effet, à répondre aux attentes des habitants excédés par les nuisances occasionnées par certains comportements, sans parler, mais cela va de soi, de la protection contre les risques de contamination par les riverains.

En effet, oui, ce sont des risques avérés ou supposés, mais bien évidemment, trouver des seringues, quand on emmène l'enfant à l'école le matin, sur son paillason, c'est quelque chose qui inquiète !

Nous sommes toutes et tous ici, en tant qu'élus, saisis régulièrement par des habitants, des syndicats de copropriété, des associations sur une seringue laissée dans tel ou tel local à vélo ou sur le paillason, comme je le disais à l'instant. Souvent, ce sont par ailleurs des comportements de polytoxicomanie qui aggravent cette tendance en présence de personnes sur une scène ouverte qui pose, vous le savez bien, des problèmes assez dramatiques.

Puis-je me permettre de souhaiter l'installation de ce type de structure dans un lieu visible plutôt que dans un microquartier de tel ou tel arrondissement ? Une artère avec plusieurs arrondissements serait, à mon avis, le meilleur lieu à trouver. Je le dis notamment à M. Jean-Marie LE GUEN.

Face à ces dommages, le réalisme s'impose. L'irresponsabilité, que certains dénoncent ici aujourd'hui, est bien dans le camp de ceux qui prônent le statu quo, donc le laxisme, Monsieur GOUJON !

Le laxisme, c'est le statu quo !

Il faut à la fois réprimer plus sévèrement le trafic de drogues et mener une politique de réduction des risques sanitaires. Un progrès à ce titre a été accompli, à travers les distributeurs de seringues mis en place par la droite du temps de Mme Michèle BARZACH.

Monsieur GOUJON, est-ce que les distributeurs de seringues sont des incitateurs à l'injection, donc à la prise de drogues ? Et vous-même, en les approuvant et en disant qu'ils ont apporté des résultats, vous êtes quelque part celui, avec nous, qui a accompagné les gens qui s'injectent !

(Protestations et exclamations sur les bancs du groupe)

U.M.P.P.A.).

Cela n'a peut-être rien à voir, mais vous facilitez ainsi. On pourrait en tout cas vous accuser - ce n'est pas moi qui vais le faire - d'accompagner ce type de comportement.

C'est le sens donc de l'initiative qui est prise par notre Municipalité et je la soutiens pleinement. Je suis donc favorable à l'expérimentation de lieux où un personnel médical qualifié conseillerait, soignerait et essaierait de dissuader les consommateurs de drogues dures. L'objectif est bien sûr de faire baisser la consommation et non de l'encourager.

Cette proposition expérimentale doit être considérée comme un outil supplémentaire pour lutter contre les drogues, pour diminuer les risques, orienter les usagers vers des filières de soins et soulager les riverains confrontés aux nuisances liées à la toxicomanie.

A ce titre, et pour que cette mesure soit pleinement efficace, il faut bien sûr éviter toutes formes d'amalgame ou de simplification du débat.

Cela suppose bien sûr d'exclure les consommateurs de cannabis de ces centres. Il est clair que l'usage du cannabis en France peut et doit faire l'objet d'un traitement à part et d'une politique différente. De ce point de vue, j'ai fait des suggestions.

A l'autre extrême dans l'échelle des drogues, il faut aussi, je pense, exclure du champ d'action de ces centres de consommation, tels qu'ils sont conçus là, le plus dur et la plus dangereuse des drogues actuelles, je veux parler du crack, pour lequel des dispositifs spécifiques doivent être trouvés.

Bien évidemment, Monsieur LAMOUR, M. LEGARET a participé aux états généraux du crack dans le 18e arrondissement, de manière très intelligente et positive.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, c'est donc une démarche pragmatique, raisonnée et partenariale, responsable, qui m'anime. Face à l'usage des drogues, nous sommes aujourd'hui dans nos quartiers en situation de non-assistance à personne en danger et, sur ce sujet, au-delà des clivages politiques, j'en appelle à un consensus responsable et humaniste.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur VAILLANT.

Je donne précisément la parole à M. LEGARET, en rappelant que pour les trois orateurs du groupe U.M.P.P.A. qui restent inscrits, il reste 11 minutes 35.

M. Jean-François LEGARET. - Voilà bien un sujet, Monsieur le Président, mes chers collègues, sur lequel il faut se méfier des certitudes.

C'est la raison pour laquelle j'ai participé, avec bonne volonté et sans aucun préjugé, à la mission d'expertise. Et le premier constat que je fais, c'est que cette mission d'expertise n'est pas allée au bout des objectifs qu'elle s'était assignés et qui figurent dans la délibération que nous avons votée.

Notamment sur un point qui me paraît absolument essentiel. Je relis la délibération : "Les modalités proposées sont les suivantes : organisation d'un séminaire d'expert, analyse comparative avec visites dans des villes, échanges avec des panels citoyens issus des quartiers concernés par les scènes ouvertes".

Ce troisième objectif n'a absolument pas été rempli, parce qu'aucun de ces échanges n'a été réalisé. Ni dans les villes visitées, comme l'a rappelé M. Philippe GOUJON, ni à Genève, ni à Bilbao, les membres de la mission n'ont pu rencontrer les riverains. Quant à Paris, je considère que notre rôle politique consistait, après avoir écouté les experts, les médecins et tous les spécialistes, à avoir un échange avec les habitants les plus concernés par ces problèmes. Et cela n'a pas été fait.

Il y a un deuxième point : je pense qu'on ne peut pas faire dire à cette mission ce qu'elle n'a pas dit. Sur le plan du cadre législatif, nous avons entendu des juristes qui n'ont absolument pas conclu que dans l'état actuel du droit, l'ouverture de telles salles était possible en France.

On a fait parler le référentiel, Madame VERON, ce fameux référentiel, et celui-ci ne dit nulle part que l'expérimentation est possible. J'ai même entendu des membres de la mission dire que le mot "évaluation" et le mot "expérimentation" étaient synonymes. Il n'y a pas besoin d'avoir fait beaucoup de droit pour ne pas partager cet avis.

Troisième point - le Maire de Paris l'a rappelé lui-même tout à l'heure -, le Préfet de police sera associé. Tant mieux, mais je voudrais rappeler que dans le contrat local de sécurité, M. SARRE ne me contredira pas, il y a trois partenaires : les élus, la police et le Parquet.

Je considère que c'est une grave lacune - je l'ai déjà dit le jour de la restitution - et je constate que, dans votre vœu, il n'est toujours pas fait référence au parquet. Je crois qu'il est totalement irresponsable d'envisager de faire une telle expérimentation, sans avoir associé la préfecture de police et le parquet.

Quant à la journée de restitution du 24 septembre, j'y ai participé. Je m'imaginai, dans ma grande ingénuité, que l'on allait écouter, restituer, et qu'à l'issue des débats, on allait éclairer l'arbitrage du Maire de Paris. Ce n'est pas du tout de cette façon que les choses se sont passées puisque, dès le début de la matinée, le Maire de Paris, accompagné de M. LE GUEN, a tenu une conférence de presse, et ils ont d'ores et déjà pris parti.

Donc, je considère que véritablement cette mission d'expertise n'a pas été respectée.

Alors, je vous dirai, Monsieur le Président, qu'en tant qu'élu du centre de Paris, lorsqu'on m'a proposé des robots échangeurs de seringues, j'ai dit oui. Lorsqu'on m'a proposé le bus A.I.D.E., qui est d'abord venu une demi-journée par semaine et qui est là maintenant tous les jours, j'ai dit oui. Lorsqu'on l'a proposé, c'était dans le 2e arrondissement, mais presque à cheval sur le 1er arrondissement, le centre de substitution du 110, rue Saint-Denis, j'ai dit oui. Cela a presque toujours été difficile avec les riverains, mais on y est arrivé grâce à la qualité, je dois dire, des responsables, des médecins et de tous ceux qui animent ces centres et ces associations.

Je considérais, avant d'aller dans cette mission, que l'ouverture des salles de shoot n'était ni possible ni efficace. Je persiste à considérer, après avoir participé à cette mission, que de telles ouvertures ne sont pas possibles dans l'état actuel du droit. Je considère que leur efficacité n'est pas démontrée sans accompagnement des toxicomanes sur la voie de la libération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT. Il vous reste 8 minutes, que vous n'êtes pas obligée d'utiliser entièrement.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Président.

Mettre en place une politique pragmatique, c'est aussi difficile que nécessaire.

La politique de réduction des risques a connu, cela a été dit d'ailleurs, les mêmes résistances. À ses débuts, on reprochait déjà à ceux qui voulaient distribuer des seringues stériles et mettre en place des programmes de substitution, d'encourager la consommation de drogues. Il a fallu du temps. Mais aujourd'hui, rares sont les personnes qui remettent en cause cette politique. Je viens d'entendre plutôt le contraire.

Les centres de consommation à moindres risques, pour les usagers de drogues, sont une étape supplémentaire de cette politique de réduction des risques. Bien que ce principe soit expérimenté avec succès depuis plusieurs années dans plus de quarante villes, la France a longtemps été réfractaire à cette idée.

Il a fallu tout le courage et la volonté de militants, connaissant parfaitement la situation sur le terrain, pour enfin lancer le débat. Le 19 mai 2009, le premier centre de consommation parisien a été ouvert par les associations "Asud", "SOS Hépatite", "Anitea", "Gaïa", "Act Up", "Safe" et salledeconsoommation.fr. Je leur ai fait part de tout mon soutien et je les ai encouragées à poursuivre sans relâche leur travail de pédagogie.

Je suis heureuse de voir le chemin parcouru en à peine dix-huit mois. En décembre dernier, le Conseil de Paris s'est donné les moyens de la réflexion, en votant une subvention de 26.000 euros à l'association "Elus, Santé publique & Territoires". Après un an de travail mené par des personnes de tous bords, un séminaire a été organisé à l'Hôtel de Ville démontrant la rigueur du travail effectué, comme l'a souligné M. LEGARET.

J'en profite d'ailleurs pour dire, en m'adressant à M. Vincent ROGER, que comparer l'ouverture des salles de consommation à moindres risques pour les usagers de drogue à la réouverture des maisons closes est inacceptable. Inacceptable ! Je ne savais pas que les personnes prostituées, pour la plupart victimes des trafics internationaux, étaient addictes.

Les effets bénéfiques des centres de consommation pour les toxicomanes, comme pour le reste de la société, sont démontrés. Ils permettent de réaliser des injections dans des conditions sanitaires limitant les risques de contaminations virales ou bactériennes, ce qui est une nécessité face aux épidémies de sida et d'hépatite C. C'est la présence de personnels hospitaliers et des travailleurs sociaux qui permet d'enclencher une démarche de soins, qui constitue bien souvent une première étape vers l'abstinence.

Mais, et cela a été dit par un certain nombre d'intervenants, aussi par M. le Maire de Paris à l'instant, il nous faut bien constater qu'un projet de ce type fonctionne mieux avec le soutien de l'Etat.

J'ai adressé, il y a plus d'un an, une question écrite à Mme la Ministre de la Santé, Mme Roselyne BACHELOT. Elle ne m'a, certes, toujours pas répondu mais au moins elle s'est exprimée clairement au mois de juillet dernier pour l'expérimentation des salles de consommation de drogues.

Malheureusement, le Premier Ministre, M. François FILLON, a tout de suite fermé la porte. Il a refusé d'emblée de prendre en compte la réalité vécue par les personnes, par de nombreuses personnes, je pense, bien sûr, aux travailleurs sociaux, aux associations, aux élus locaux, et ce travail a été mis en lumière par de nombreuses études scientifiques. Alors, le Premier Ministre, et c'est dommage, se réfugie derrière l'idée fautive que les Français ne comprendraient pas. Les Français peuvent comprendre, mais encore faut-il avoir le courage de leur expliquer.

Ce sujet complexe nécessite de la pédagogie, ce que ne permet pas la fin de non-recevoir du Gouvernement.

Au moment où l'I.N.S.E.R.M. publie une étude complète démontrant l'efficacité des salles de consommation, au moment où de nombreux chercheurs et Prix Nobel du monde médical demandent, à travers la déclaration de Vienne, que les Gouvernements de tous les pays modifient en profondeur leur approche de la toxicomanie, le Gouvernement français, lui, est particulièrement en retard.

Espérons, chers collègues, que ce débat l'aidera à avancer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je donne la parole à Mme DOUVIN, en lui rappelant qu'il reste 7 minutes 15 pour les deux derniers orateurs inscrits de son groupe.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

La toxicomanie est un sujet qui doit être abordé avec recul, sérénité, humanisme et qui concerne toutes les classes d'âge de notre société.

Beaucoup a été dit ; je concentrerai donc mon intervention sur une proposition, proposition d'action de notre collectivité, proposition qui est, pour moi, prioritaire.

Je voudrais, en effet, me faire le porte-parole des familles et de leur crainte de voir leurs enfants tomber dans la dépendance et l'addiction liées à la consommation de drogues, et quand on sait que les jeunes Français sont parmi les plus gros fumeurs de cannabis en Europe et quand on sait que 8 % des jeunes Parisiens sniffent de la cocaïne, il y a lieu d'être inquiet, très inquiet.

Parce que la grande question est là : que voulons-nous pour nos enfants ? Est-ce que nous voulons les laisser tomber dans les filets des dealers, devenir vulnérables, puis dépendants, puis des drogués à vie et, pour certains, les terribles loques humaines que nous rencontrons ?

La priorité est de réduire la consommation de drogues et d'en montrer tous les dangers. C'est pourquoi j'en arrive à la prévention qui est très largement l'objet du vœu que je dépose au nom de mon groupe.

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a conduit à une étude de l'ESCAPAD tout à fait intéressante pour mesurer des niveaux de consommation et croiser ces niveaux avec différents indicateurs. Ces résultats doivent nous être communiqués, de même qu'un état des lieux de la politique menée par la Ville de Paris en matière de prévention et de consommation des drogues, pour mentionner les associations impliquées, leurs actions et les subventions qu'elles reçoivent pour les aider dans leurs activités.

Et, enfin et surtout, nous demandons que notre collectivité renforce sa politique de prévention et lance une campagne de prévention et de lutte contre la consommation de drogues.

Nos jeunes ignorent encore beaucoup trop les méfaits et les dangers des drogues.

Si j'ai, dans ce vœu, comparé le style de la campagne que nous souhaitons à celles qui ont été menées en matière de sécurité routière, ce n'est, mes chers collègues, en aucune manière parce que je compare un comportement, celui des usagers de la route quels qu'il soient, à une addiction, l'addiction à la drogue, mais c'est parce qu'il faut, là aussi, montrer les choses telles qu'elles sont, montrer la réalité.

Quand on montre un motocycliste par terre dans l'attente des secours, l'image frappe les esprits. Quand on montre une overdose ou la dépendance d'un drogué qui est telle qu'il va agresser une caissière pour avoir l'argent de sa dose, c'est un grand malheur, mais, là aussi, cela frappe les esprits.

Ce ne sont pas des théories dont nous avons besoin, nous avons besoin des images de la vérité !

Je voudrais dire que, bien sûr, si cette comparaison gêne dans l'énoncé des vœux, je l'enlève, mais cette soustraction n'enlève rien à la constatation que plus qu'un discours ou des chiffres, l'image est efficace. Or, vu le sujet, vu les conséquences, c'est l'efficacité que nous recherchons.

La drogue n'est pas une fatalité, notre ambition première doit être de lutter contre la drogue et non de nous en accommoder.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole au dernier orateur inscrit, M. BOURNAZEL, qui a 4 minutes 15.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet très difficile que celui qui nous est proposé aujourd'hui, et je voudrais amener quelques éléments de réflexion suite aux propos de mes collègues de l'U.M.P.

En 2008, il y a eu une étude, une enquête même, de l'Europe, qui disait que 73 % des Français étaient hostiles à la mise en place de salles d'injection et ce qui manque beaucoup, c'est qu'en 2009, dans la communication qui nous avait été présentée, on avait parlé d'une concertation avec la population, cette concertation n'est jamais venue, et pour cause, le sujet est bien délicat.

Nous avons un double objectif que nous partageons tous sur ces bancs : réduire les risques, les risques de contamination (V.I.H., hépatite), en même temps que lutter contre le trafic de drogues, lutter contre la délinquance dans notre quartier, parce que la drogue fait des ravages, la drogue tue dans notre pays, elle brise des vies, elle brise des familles.

En France, nous avons, et c'est heureux, de bons résultats, meilleurs qu'en Allemagne, meilleurs qu'en Suisse, meilleurs qu'aux Pays-Bas, là où on a expérimenté les salles de shoot en matière de lutte contre les drogues et en matière de réduction des risques. Oui, en France, le traitement de substitution, les ventes et distributions de seringues, les structures d'accueil sont tout à fait adaptés et nous obtenons de bons résultats.

Nous sommes aussi favorables à renforcer et à développer des structures hospitalières pour les drogués.

Je suis allé à Genève avec M. Philippe GOUJON, j'ai écouté, j'ai entendu, j'ai posé des questions, j'ai essayé de comprendre, nous avons échangé, mais je n'ai pas l'argument qui me permet de dire qu'aujourd'hui, je pourrais être favorable à l'expérimentation des salles de shoot.

Bien au contraire, j'ai entendu la police, par exemple, nous expliquer que dans ces quartiers, il n'y a pas eu de réduction du trafic, mais, au contraire, une augmentation du trafic, qu'il y avait des problèmes de délinquance et de criminalité très importants dans ces lieux, et cela, nous ne pouvons pas l'accepter, parce qu'une politique marche sur deux jambes : la question de la santé publique, mais la question aussi de la sécurité pour tous les concitoyens. Pensons aussi aux riverains !

Et puis, on a vu à Genève une structure ouverte de 9 heures à 19 heures, mais avant 9 heures et après 19 heures, que se passe-t-il ? Nous n'avons pas de réponse à cela.

En fait, je voudrais vous dire que ce sujet, qui est un sujet difficile, est un sujet de société, en fait. Sommes-nous, honnêtement, pour ou contre la dépénalisation ou la légalisation des drogues ? Pour moi, vouloir expérimenter les salles de shoot, c'est considérer que la drogue doit être légalisée dans notre pays.

Pour ma part et pour notre part, nous sommes clairement contre la dépénalisation ou toute forme de légalisation de drogue. Certes, certains d'entre vous sont pour, et c'est votre droit, mais là, nous clivons avec vous, parce que nous croyons que la priorité d'une politique publique et de responsables publics est d'abord de lutter contre les trafics, contre les trafiquants, ceux qui tuent des familles et des vies chaque jour, parce que la drogue reste un fléau.

Nous devons, dans ce débat, essayer de dépassionner et de trouver des solutions de fond pour lutter contre la drogue et réduire la consommation de ces drogues.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je vais donner la parole à M. Jean-Marie LE GUEN, qui précisera le point de vue de l'Exécutif sur les six vœux qui ont été déposés et qui ont été présentés.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons eu une discussion, je crois, qui a été, pour l'essentiel, de très bonne tenue et qui est le résultat d'un processus que nous avons engagé depuis maintenant plusieurs mois et qui est tout sauf un processus politicien, idéologique ou précipité dans un contexte, mais qui a été construit politiquement, au sens noble du terme, avec une réflexion collective de ce Conseil et qui a maintenant, évidemment, abouti à une réflexion.

Rappelons donc le point où nous en sommes et nous rappellerons aussi ce dont nous parlons.

Tout d'abord, ce dont nous parlons, ce n'est pas d'une approche générale sur les problèmes de la toxicomanie dans tous ses aspects, ni même des addictions les plus graves, nous parlons d'un cas particulier, nous parlons de la situation qui existe aujourd'hui à Paris, mes chers collègues, de personnes très largement engagées dans la toxicomanie et dans la très grande précarité. Il existe de nombreux toxicomanes qui ne sont pas à ce point engagés dans la dépendance de la toxicomanie et il existe des gens très engagés dans la toxicomanie qui ne sont pas à ce point dans la précarité.

Nous parlons d'une population bien particulière et tout autre considération qui viendrait nous faire penser que nous en parlons, à travers ces différents centres, cette réflexion qui est la notre autour de ces centres, comme étant un problème général de toxicomanie, une approche générale des problèmes de toxicomanie est tout à fait erronée.

Deuxièmement, la méthode, notre Conseil à la très grande majorité, c'est vrai, pas à l'unanimité mais à la très grande majorité, la totalité des représentants de la Majorité municipale mais aussi de très nombreux conseillers de l'Opposition municipale, dans tous les groupes, se sont prononcés pour que nous menions cette étude.

Nous l'avons confiée à une association qui est l'association "Elus, Patients, Santé & Territoires", qui est présidée par notre collègue M. Laurent EL GHOZY, adjoint au Maire de Nanterre, qui est un interlocuteur régulier du Ministère de la Santé.

Nous avons travaillé à la fois avec une délégation de Conseillers de Paris, et je veux remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces travaux. Je pense notamment à Mme Véronique DUBARRY, à M. Alain LHOSTIS, à Mme Sylvie WIEVIORKA, à Mme Catherine BRUNO, à M. Jean-François LEGARET, à M. GOJJON, à M. BOURNAZEL et également à Mme DEMANGEL et M. NAJEM pour des mairies d'arrondissement qui se sont engagés dans ce travail.

Mais ce travail, nous l'avons fait également avec d'autres municipalités. Nous n'avons pas pris la décision, nous, Conseillers de Paris, d'avoir en quelque sorte une réflexion fermée sur nous-mêmes.

Nous avons travaillé avec la Municipalité de Marseille. Nous avons travaillé avec la Municipalité de Bordeaux, nous avons travaillé avec la Municipalité du Havre, nous avons travaillé avec les Municipalités de Saint-Denis, d'Annemasse et de Lille.

A travers l'évocation de ces municipalités, vous avez bien compris, mes chers collègues, que nous étions sortis d'une problématique strictement parisienne ou d'une problématique politique.

Tous les courants étaient représentés, avec des personnalités importantes dans des villes importantes.

Ce travail a donné lieu à de très nombreuses auditions, venant de tous les milieux concernés par les problèmes de lutte contre la toxicomanie. Je ne vais pas les citer tous, bien qu'il faudrait ici les remercier pour la qualité de leur apport, je dirai simplement que nous avons eu des travaux très importants et une audition très importante, de plusieurs heures, avec la Préfecture de police.

J'ai eu l'occasion moi-même de rencontrer M. le Préfet de police ainsi que ses principaux collaborateurs, les personnes en charge, dans les différents aspects, que ce soit la police judiciaire ou la Brigade des stupés, pendant plusieurs heures, puis une audition collective pendant plusieurs heures où nous avons débattu dans une ambiance très sereine, durant laquelle évidemment nous avons échangé les arguments.

Je ne veux pas parler ici au nom du Préfet de police mais je veux remercier l'ouverture...

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.)

Mes chers collègues, il vous arrive un peu généralement de parler justement en leur nom, je ne me le permettrais pas. Je témoigne simplement du fait que j'ai trouvé des gens extrêmement ouverts, beaucoup plus que certains, qui n'étaient pas dans une approche idéologique mais qui voulaient comprendre de quoi et comment cela pouvait marcher, exactement de la même façon que nous avons trouvé, contrairement à ce que vous avez dit, lorsque nous avons été voir les expériences de Bilbao ou de Genève, nous avons discuté non seulement avec les acteurs, mais aussi avec les représentants de la police, de la justice et des riverains, mes chers collègues.

A Bilbao, je regrette que vous n'ayez pas pu tous être là, mais ce n'est pas un problème, nous avons des représentants des riverains et nous avons aussi les représentants de tous les partis politiques présents à Bilbao et l'échelle est assez large, avec des engagements idéologiques qui sont ma foi assez divers, pour ceux qui connaissent un peu la situation politique là-bas.

Donc, nous avons eu, véritablement, au moins le point de vue de tous, quelle que soit leur fonction (magistrature ou police) ou quelle que soit leur orientation politique. Nous leur avons demandé, puisqu'ils ont depuis maintenant 6 ou 10 ans ce centre, s'ils pensaient qu'il fallait ou s'ils souhaitaient revenir dessus.

A l'unanimité, aucun représentant de la police, aucun représentant de la magistrature, aucun représentant d'une force politique, quelle que soit sa situation sur l'échelle idéologique, dans aucune de ces villes, ne nous a dit souhaiter revenir en arrière. Tous se sont prononcés pour le maintien de ces structures.

A vrai dire, selon le débat entre la Gauche et la Droite à Bilbao par exemple, la Droite demande l'ouverture de centres et la Gauche, j'ai cru comprendre pour des raisons essentiellement budgétaires, était relativement plus prudente. Comme vous le voyez, les choses sont différentes.

Ce travail a abouti à une journée suite à laquelle il y a eu des expressions évidemment dans la presse. Ce n'était, me semble-t-il, pas le plus important. Ce qui était important, c'est la charte qui a été élaborée.

Tous ces représentants, tous ces élus de tous ces territoires et de toutes ces sensibilités politiques se prononcent en faveur de ce type d'expérimentation. C'est pourquoi, au-delà des polémiques nationales qui ont existé, on a vu le Maire de Marseille prendre un certain nombre de positions, l'adjoint à la santé du Havre et l'adjoint à la santé de Bordeaux prendre des positions, se disant intéressés par ces problématiques.

Ensuite, il y a eu des prises de position politiques, je n'en disconviens pas. Selon moi, elles sont loin d'avoir bloqué le débat puisque, dans le même temps où le Premier Ministre disait "Circulez, il n'y a rien à voir", le Président du Sénat demandait l'ouverture d'une mission parlementaire sur le sujet parce que, justement, au Sénat, un certain nombre de parlementaires, notamment de la majorité gouvernementale, sont pour le moins à se poser des questions.

Nous sommes donc dans une problématique ouverte.

Avant de détailler et de répondre à un certain nombre de questions telles qu'elles ont été posées par les différentes interventions, je voudrais rappeler tout ce travail. Ce que nous faisons aujourd'hui n'est en quelque sorte que l'aboutissement de cette réflexion.

Si Paris a été à l'initiative de cette réflexion avec des élus de tous les territoires, Paris est peut-être aujourd'hui la première collectivité territoriale à se prononcer en faveur, ou peut-être nous prononcerons-nous en faveur, je ne veux pas anticiper sur le vote, de cette expérimentation, mais en fait c'est un mouvement beaucoup plus général.

Lorsque vous parlez d'exceptionnalité française, la seule exceptionnalité que je vois, c'est celle de l'U.M.P. parisienne.

Oui, effectivement, il y a une exceptionnalité de l'U.M.P. parisienne qui nous dit "Circulez, il n'y a rien à voir", qui nous explique que le dispositif de lutte contre la toxicomanie est parfait, ce n'est pas la réalité ressentie, ni par nos concitoyens...

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Monsieur GOUJON, je vous ai laissé parler.

Je constate, tout le monde constate que vous êtes particulièrement isolés, y compris dans votre majorité. Je rappelle que la Ministre de la Santé... mais c'est vrai que pour vous, la Ministre de la Santé n'a pas autorité sur ces questions, nous y reviendrons sur le fond.

Pour vous, Mme la Ministre de la Santé n'a pas autorité sur le sujet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

C'est tout de même un problème, parce que ce qui nous différencie, Monsieur GOUJON, fondamentalement, ce ne sont pas tellement les modalités pratiques dont nous parlerons, ce qui nous différencie c'est que nous pensons, nous, que les problèmes de toxicomanie ressortent de la santé publique et non pas de la morale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Monsieur GOUJON, l'injonction morale est une posture intéressante, je vois que c'est celle que vous prenez. Toutefois, elle n'est pas suffisante. Nous ne sommes pas ici dans un débat moral mais dans une question de santé publique.

(M. le Président reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE PRÉSIDENT. - Ecoutez-vous, vous avez des points de vue différents.

Qu'y a-t-il de scandaleux ? J'en entends de pires ! Je vous trouve vraiment très fragile. Hier, j'ai entendu "menteur", "truqueur" et je ne sais quoi d'autre.

Jean-Marie, poursuivi sereinement et pas trop longuement.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Nous sommes, nous, sur une position de santé publique et, vous, sur une position d'injonction morale. Ce n'était pas de nature à vous insulter, je ne crois pas que c'était insultant en tant que tel. Je dis simplement que rien, du point de vue scientifique, ne justifie votre position, rien, rien, rien du point de vue scientifique, ni dans le traitement ni dans l'analyse des données.

Monsieur Jean-François LAMOUR, vous avez été le rapporteur il y a quelques mois d'une loi favorisant les jeux en ligne. Vous avez vous-même traité de ces problèmes d'addiction. Vous avez considéré quand même que le fait que l'on s'adonne à ces jeux pouvait entraîner des risques d'addiction. Vous avez considéré que ce n'était pas une injonction morale qu'il fallait mettre en œuvre. Vous avez considéré qu'il fallait avoir une approche de santé publique, peut-être de façon insuffisante, de mon point de vue, parce que, voyez-vous, il y a en matière...

(Mouvements divers sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

... en matière de lutte pour la santé, quand il s'agit de lutter contre l'addiction sur les jeux, sur l'alcool ou sur le tabac, avouez que je suis en général plutôt du côté de ceux qui sont pour un renforcement de l'action de l'Etat et de la législation, et que c'est plutôt de ce côté-ci que l'on trouve des gens qui trouvent des raisons de modérer l'action de la santé publique pour lutter contre ces formes d'addiction et de remise en cause de la santé publique !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Alors, voyez-vous, sur ces questions, il ne peut pas y avoir de positionnement à géométrie variable, mais nous sommes effectivement devant un bloc de problèmes. Les mêmes personnes, qui sont aujourd'hui très largement engagées, malheureusement, de façon dramatique, dans ces questions de toxicomanie et de dépendance, sont souvent des polytoxicomanes, qui, de la même façon, peuvent être sensibles aux questions d'alcool. De la même façon, ces questions-là, nous devons les voir non pas avec des politiques où on essaie de sérier les questions mais de les prendre dans leur globalité pour faire en sorte que ce soit bien traité par des personnes qui ont une susceptibilité particulière à devenir addictives et dépendantes. Car c'est cela, la question. C'est ce que nous disent aujourd'hui les recherches scientifiques.

Il n'y a pas plus d'un mois, Monsieur LAMOUR, il y avait ici un Congrès mondial sur l'addiction. Les progrès qui se font autour de ces questions, qui montrent le jeu particulier entre l'environnement et les données génétiques, font que la pensée est en train d'être révolutionnée sur ces questions. Votre position est scientifiquement non fondée. Elle est non fondée aussi, vous citez le rapport de l'I.N.S.E.R.M. en matière de traitement, il ne faut pas le citer de façon unilatérale et biaisée ! Je vais le citer ici pour que tout le monde soit au clair et que l'on puisse dire les choses :

"Les C.I.S. assurent une promotion de l'hygiène de l'injection (lavage des mains, désinfection), la mise à disposition de matériels stériles et également une supervision de l'injection, parfois l'enseignement de techniques plus sûres. Les études démontrent clairement une diminution des abcès et autres maladies liées à l'injection, une diminution des comportements à risque de transmission du V.I.H. et du V.H.C., partage de matériels usagers ou de matériels servant à la préparation de l'injection chez les usagers, avec une probable influence plus large sur la communauté des usagers".

Voilà ce que dit le rapport de l'I.N.S.E.R.M. Je le tiens à la disposition de nos collègues.

Ne dites pas le contraire !

Dernier point, et c'est celui évidemment qui concerne les problèmes de tranquillité publique, parce qu'à plusieurs reprises - et M. BOURNAZEL encore récemment dans son intervention - vous nous avez implicitement reproché de vouloir cacher les toxicomanes, car au fond de votre pensée, le fait qu'il existe des scènes ouvertes et, de ce point de vue, elles sont dans certains quartiers alors que ceux qui parlent de moralité sont dans d'autres quartiers...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Il faut montrer...

Vous avez la volonté de montrer, et Mme DOUVIN, quand elle parle de sécurité routière... et quand elle parle de la nécessité de faire cette comparaison avec la sécurité routière, c'est parce qu'elle pense, à mon avis à tort, en matière de lutte contre le tabac, comme elle pense à tort en matière de toxicomanie, que c'est de montrer la déchéance humaine qui favorise la prise de conscience sanitaire. C'est faux !

(Exclamations et mouvements divers sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Non seulement c'est une atteinte inacceptable à l'humanité, cette stratégie du pilori est inacceptable !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A.).

(Mouvements divers sur les bancs de la majorité).

Donc, nous avons, mes chers collègues...

M. LE PRÉSIDENT. - Poursuivez et concluez, Monsieur LE GUEN.

Mme DOUVIN vous a interpellé mais de la tribune de la presse, donc cela a fait rire tout le monde. C'est bien de se détendre un peu.

Concluez, si vous pouvez !

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Je vais conclure, Monsieur le Président.

Si cette pensée est présente dans votre esprit, là encore nous divergeons, nous ne pensons pas que la lutte pour la santé publique passe par l'humiliation d'un certain nombre de personnes et leur abandon ; nous pensons, au contraire, qu'il faut, pour des raisons de santé publique et de tranquillité publique, faire en sorte qu'elles ne soient plus dans des scènes ouvertes mais qu'elles puissent trouver à plusieurs moments un lien avec les services sociaux ou les services médicaux qui, dans certains cas... Je n'ai pas la prétention de vous dire que nous arriverons au sevrage dans un parcours de soins pour la plupart des personnes que nous traiterons, il faut voir ces choses avec humilité, mais je vous dirai, oui, comme à Vancouver, comme dans d'autres endroits, que des parcours de soins vers le sevrage sont ouverts par le biais de ces centres.

Quand bien même nous sauverions 5 ou 10 % de ces personnes pour les accompagner vers le sevrage, je pense que ce n'est pas quelque chose que nous devrions négliger.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Voyez-vous, dans notre position, il n'y a aucun fatalisme, il y a au contraire la volonté de mener avec l'Etat - avec l'Etat ! - une politique de santé publique vigoureuse. Nous ne faisons pas de la spécificité française véritablement en la matière. Peut-être que la France est un des rares pays, mais on n'engagera pas ce débat, à encore prétendre mener la guerre à la drogue, mais avec quel résultat ?

Mme DOUVIN, toujours elle, demande la publication des rapports ESCAPAD, nous allons les publier. Nous avons demandé même, parce que les premiers chiffres que nous avions étaient inquiétants pour la situation parisienne, un échantillon encore plus large pour confirmer les inquiétudes que nous avons.

Confirmer ces inquiétudes qui montreraient tout simplement que la politique nationale menée n'est pas un succès. C'est le moins que l'on puisse dire !

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.)

Il faut être sérieux sur ces questions. Vous savez, nos concitoyens apprécient un tout petit peu le sérieux ! Je pense que vous devriez prendre acte que la communauté scientifique, vous devriez prendre acte que les élus de tous bords ont une autre approche que la vôtre et votre approche crispée et politicienne est quelque part problématique.

(Mouvements divers sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.)

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, passer vite aux vœux pour donner un avis, puisque c'est ainsi que je ramasserai...

M. LE PRÉSIDENT. - Essayez de faire très, très vite. J'ai un vrai problème de temps.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Je vais faire très, très vite, Monsieur le Président.

Nous avons, d'une part, un vœu de l'Exécutif et des groupes pour lequel je donnerai un avis favorable.

Un second vœu des "Verts" également qui sera défendu, j'imagine, le vœu n° 2 G bis, pour lequel nous avons un avis favorable.

Nous avons le vœu de Mme Laurence DOUVIN.

Si vous le permettez, Madame Laurence DOUVIN, je ne sais pas si elle est là, si elle m'entend...

M. LE PRÉSIDENT. - Dites le numéro ! C'est bien le vœu n° 3 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Le vœu n° 3 G, absolument ! Vous demandez que les résultats de l'étude ESCAPAD soient diffusés. Nous y sommes tout à fait favorables, je l'ai dit.

Vous demandez qu'un état des lieux de la politique de prévention soit réalisé. Nous y sommes également tout à fait favorables. Je suis très heureux d'avoir justement un débat sur les politiques de prévention.

Je ne rappellerai pas toutes les politiques que nous avons menées, au-delà de nos responsabilités propres, puisque, je vous le rappelle, c'est de la responsabilité exclusive et précise de l'Etat.

Enfin, vous demandez que nous mettions en place une campagne. Je viens d'expliquer pourquoi j'y étais évidemment favorable, en y associant tous les groupes de la majorité, mais je vous le dis sincèrement, en ne prenant pas la comparaison avec la prévention routière qui me semble tout à fait inappropriée.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, je n'ai pas compris.

Pour le vœu n° 3 G, vous êtes favorable ou non ?

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - S'il est amendé en supprimant la notion de "sécurité routière", j'y suis tout à fait favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que ce soit clair : "s'il est amendé".

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Voilà, s'il est amendé.

Je propose donc le sous-amendement suivant : "et de mettre en place une campagne ambitieuse de prévention des addictions et des comportements à risque". Si vous êtes d'accord pour le sous-amender de cette façon, j'y suis favorable.

Le vœu n° 4 G de M. GOUJON, je crois m'être exprimé, j'y suis défavorable, même si je suis favorable à l'idée qu'un groupe de travail soit réuni et que des équipes mobiles soient renforcées, pourquoi pas, mais je vous rappelle que c'est de la responsabilité de l'Etat. Mais, évidemment, nous sommes prêts à y participer, au moins moralement, puisque la moralité est quelque chose qui vous importe énormément.

Le vœu n° 5 G du groupe Centre et Indépendants : avis favorable.

Madame BRUNO, je dois dire que votre vœu est quasiment meilleur que celui de l'Exécutif.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - N'exagère pas !

(Rires)

Excellente intervention, très bon vœu, mais bon !

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Le vœu n° 6 G déposé par M. MARTINS, concerne les risques en prison, c'est un sujet très important. Malheureusement, je n'ai pas le temps de le traiter. Nous y sommes favorables. C'est là où l'on est tout de même dans l'hypocrisie la plus totale, mes chers collègues. On nous dit que même dans le système pénitentiaire on en est à poser des questions, à juste titre, sur la problématique des injections, à l'intérieur du système pénitentiaire ! Et on veut nous raconter des histoires sur la responsabilité de l'Etat.

Voilà sur ces points, et ainsi précisé, je pense, Monsieur le Président, que nous pouvons passer au vote si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à l'applaudir maintenant.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je ne devrais pas, mais en tout cas, je suis très content que l'on ait pu avoir ce débat, même s'il a été à un moment donné un peu tendu, et je suis très heureux que l'Exécutif municipal puisse oser avancer sur des sujets aussi difficiles.

Alors maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1 G déposé par l'Exécutif et les groupes de la majorité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 41 G).

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 G bis, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 42 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 G, déposée par le groupe U.M.P.P.A., sous-amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 43 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 G, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 G, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 44 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 45 G).

Eh bien voilà, nous avons fait du bon travail !

Je vous propose quelques minutes d'interruption de séance pour aborder avec autant de sérénité les dossiers suivants.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures dix minutes, sous la présidence de M. Christian

SAUTTER, vice-président).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2010, DAJ 23 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en sa séance du 5 octobre 2010.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, la séance, en formation de Conseil général reprend donc avec l'examen, en 1ère Commission, du projet de délibération DAJ 23 G relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en sa séance du 5 octobre 2010, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 7 G.

Madame MONTACIÉ, expliquez-nous !

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Il s'agit de rectifier une erreur dans l'intitulé et le contenu de l'exposé des motifs. Il fallait lire : "signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres du 5 octobre" et substituer le bon exposé des motifs, qui supprime toute mention relative à l'"attribution et signature d'un marché de maîtrise d'œuvre", qui ne concerne que le Conseil municipal.

M. Christian SAUTTER, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 7 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 7 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 23 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAJ 23 G).

2010, DDEEES 92 G - Signature d'une convention avec l'association Régie de Quartier Fécamp (12e) visant le versement d'une subvention. Montant 93.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEEES 92 G relatif à la signature d'une convention avec l'association Régie de Quartier Fécamp (12e) pour une subvention de 93.000 euros.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement, va peut-être se féliciter de la création de cette régie.

Je lui donne la parole.

Mme Michèle BLUMENTHAL - Non seulement, Monsieur le Président, je vais me féliciter, mais je vais en plus me réjouir. Cette régie de quartier, qui est née et a été inaugurée il y a cinq mois, depuis sa création, a été véritablement un nouvel acteur associatif dans le 12e arrondissement. En particulier, son respect de l'engagement social des régies de quartier a été confirmé en septembre par un audit indépendant du Comité national de liaison des régies de quartier.

Sa trésorerie est saine, comme le montrent les documents comptables. La qualité de ses prestations est reconnue par sa clientèle, qu'elle soit la direction de la Ville, des bailleurs sociaux, des associations implantées dans le 12e arrondissement, des copropriétés privées de particuliers ou d'entreprises. Elle a été choisie pour réaliser en sous-traitance les peintures de Lamoricière, une des principales opérations de rénovation du patrimoine scolaire parisien.

L'activité est au rendez-vous dans les trois secteurs d'activité pris en charge : entretien de l'espace public, ménage, second œuvre, avec un chiffre d'affaires qui s'élève chaque mois à près de 20.000 euros. Huit salariés ont été recrutés, deux autres embauches sont envisagées à court terme, pour répondre à la demande et aux besoins d'accompagnement social des salariés.

Le succès de ses premiers mois d'activité ne peut que nous encourager à accompagner les nouveaux projets de développement de la régie de quartier "Fécamp 12". C'est l'objet des 60.000 euros d'aide forfaitaire de fonctionnement auxquels s'ajoute une subvention d'investissement de 23.000 euros.

Ces aides cumulées, avec la mobilisation de plusieurs fondations d'entreprises qui adhèrent également au projet de la régie du 12e arrondissement, vont permettre de créer en mars 2011 une nouvelle activité de repassage, de livraisons à domicile respectueuses de l'environnement. Cette activité à fort potentiel nécessite une aide pour l'acquisition d'un matériel coûteux : équipement de repassage professionnel, véhicule de livraison, aménagement de nouveaux locaux d'activité.

Enfin, 10.000 euros supplémentaires, obtenus au titre de l'embauche de bénéficiaires parisiens du R.S.A., permettront à la régie de développer des actions de formation et d'accompagnement social à destination de son personnel.

Mais une régie doit également être un acteur de convivialité, de lien social dans son quartier d'implantation. Les bureaux de la régie "Fécamp 12" sont ainsi devenus rapidement un lieu de passage et d'échanges avec les habitants, presque une place de village dans un quartier qui en manque cruellement.

Dans cet esprit de développement du lien social, la régie cherche à créer pour 2011, en partenariat avec d'autres régies parisiennes et le bailleur ISF La Sablière, une activité de services à la personne, sous forme de petit bricolage pour les occupants âgés du parc social.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BLUMENTHAL.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA qui fait un travail formidable pour développer les régies de quartier.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Madame la Maire,

Je vous remercie pour votre intervention en appui à la régie de quartier du 12e arrondissement.

Comme vous le savez, depuis 2001, le Département de Paris est fortement impliqué dans le soutien aux régies de quartier, structures associatives qui emploient plus de 300 personnes en insertion, pour réaliser des travaux variés, principalement dans le secteur de l'habitat et de l'aménagement des espaces verts, mais aussi dans les services de proximité. Comme vous l'avez souligné, elles contribuent fortement au renforcement du lien social.

Il y avait une seule régie de quartier labellisée en 2001. Nous étions déjà passés à six en 2008 et depuis 2008 cinq nouvelles régies ont été créées. Par ailleurs, deux sont en préfiguration, dans le 15e et le 16e arrondissements, et une quatorzième est en projet dans le 9e arrondissement. Au total, il existe onze régies de quartier à Paris, dont deux labellisées cette année : celle du 10e arrondissement et la vôtre dans le 12e arrondissement, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à leur attribuer une subvention de 93.000 euros, répartis comme vous l'avez mentionné : 60.000 euros en fonctionnement, 23.000 euros en investissement, et 10.000 euros sur les crédits du plan départemental d'insertion, pour le soutien aux allocataires du R.S.A.

S'agissant de la régie de quartier du 10e arrondissement, dénommée la "Maison du Canal", elle intervient dans le quartier de la Grange aux belles. Elle a pour l'instant concentré ses activités sur la propreté et le second œuvre. D'ores et déjà, nous pouvons dire qu'elle est fortement soutenue par la mairie du 10e, les bailleurs sociaux, Paris Habitat, La Sablière, la R.I.V.P., les services de la Ville comme la D.P.E., les associations de quartier et les riverains, puisqu'il y a aujourd'hui cent cinquante adhérents. A ce jour, dix salariés travaillent déjà pour cette régie.

Madame la Maire, la régie de quartier de votre arrondissement, dénommée "Régie de quartier Fécamp", développe ses activités en priorité dans le quartier Vallée de Fécamp et Edouard Robert, caractérisé par un îlot important de logements sociaux.

Opérationnel depuis le mois de mai, elle emploie déjà huit salariés dont six ont moins de 30 ans - ce qui me réjouit fortement en raison de notre préoccupation commune de lutter contre le chômage des jeunes - pour des activités de nettoyage, d'entretien et de second œuvre du bâtiment.

Je salue le dynamisme et l'engagement du directeur, M. Lahcen BOUKHENAÏSSI, qui ne doit pas être pour rien dans la création du service innovant de repassage écologique et durable dont vous avez parlé. Nous le savons, la diversification des activités est une des clés pour permettre le retour à l'emploi de toutes les populations.

Enfin, je profite de cette occasion pour remercier les dirigeants, les bénévoles, les élus des arrondissements, ainsi que tous les partenaires qui permettent le développement de ce type de dispositif.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DAGOMA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 92 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 92 G).

2010, DDEEES 102 G - Approbation d'une convention de cofinancement du Fonds Social Européen entre l'Etat et le Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, président, au nom de la 2e Commission. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 102 G, à propos duquel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 8 G. Il s'agit d'une convention de cofinancement du Fonds social européen. L'amendement technique, que j'ai déposé, a simplement pour but de corriger la forme. Ce qui est important, c'est le fond, c'est-à-dire que l'Europe va financer, à hauteur de 50 % de 250.000 euros, des actions de retour à l'emploi d'artistes. C'est une action qu'avec Mme Olga TROSTIANSKY et M. Christophe GIRARD nous menons.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 8 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 8 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 102 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DDEEES 102 G).

2010, DDEEES 78 G - Signature d'une convention avec le CROUS de Paris pour l'attribution d'une subvention relative à la réhabilitation du restaurant universitaire Mabillon. Montant : 1.500.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous revenons un peu en arrière et passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 78 G relatif à la signature d'une convention avec le C.R.O.U.S. de Paris pour l'attribution d'une subvention de 1.500.000 euros pour réhabiliter le restaurant universitaire Mabillon, qui est très célèbre.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci.

En effet, je tenais par cette intervention à saluer l'effort financier important que notre collectivité apporte à la rénovation du restaurant universitaire Mabillon, qui est située dans le 6e arrondissement. Comme vous venez de le dire, il s'agit aujourd'hui de voter une subvention de 1,5 million d'euros.

Cette aide s'inscrit effectivement dans un effort plus global engagé depuis 2004, en faveur de la restauration universitaire.

Cette vaste opération de rénovation va permettre de faire des progrès importants en matière de restauration ainsi que de qualité de l'accueil.

La convention est effectivement claire en ce domaine. Les opérations de réhabilitation prennent en compte, non seulement les objectifs de mise de sécurité et aux normes sanitaires mais également les objectifs d'amélioration du service rendu aux étudiants, que ce soit la réduction des temps d'attente ou l'amélioration du confort et l'animation des salles.

Un des axes majeurs de ces travaux est de permettre au restaurant, après réhabilitation, d'être en capacité d'augmenter sa production de repas par jour, en passant de 1.000 à 1.250, et aussi d'ouvrir le soir.

Cela n'est pas rien quand on sait que ce restaurant se trouve, en effet, au coeur du quartier latin, dont on connaît à la fois la concentration en établissement d'enseignements supérieurs et les dizaines de milliers d'étudiants qui le fréquentent. A tel point d'ailleurs que je crois, mais peut-être que M. Didier GUILLOT pourra nous en dire un mot, que la restauration universitaire y est actuellement saturée.

En outre, la nouvelle façade vitrée de cet établissement le rendra plus lumineux. L'ouverture de son rez-de-chaussée sur la rue l'inscrira pleinement dans le quartier et, en dehors des heures de repas, une connexion wifi permettra aux étudiants de l'utiliser comme espace de travail.

Avant de parler de l'enjeu que constitue une bonne alimentation pour les étudiants, j'aurais souhaité demander à M. Didier GUILLOT quel était, plus globalement, la politique de la Ville en matière de restauration universitaire et les moyens apportés pour augmenter le nombre de places, sachant notamment que la fréquentation augmente chaque année.

Si je pose cette question, c'est qu'une récente étude, menée par les mutuelles étudiantes a montré que l'équilibre alimentaire des étudiants était fortement lié à la fois au coût du repas, au temps disponible pour déjeuner et à la variété ainsi qu'à la qualité de ces repas. Or, qui mieux que la restauration universitaire peut répondre à ces critères ?

Elle propose un prix imbattable à 2,90 euros par repas pour un repas complet, et garantit ainsi l'accès des plus défavorisés à une alimentation équilibrée.

La charte de qualité du C.R.O.U.S. prévoit en outre l'équilibre alimentaire des étudiants avec des plats chauds, variés, équilibrés, et des repas qui sont préparés sur place.

Et je le redis, c'est un vrai enjeu de société pour notre jeunesse et sa santé, car si je reprends quelques données sur l'équilibre alimentaire des étudiants : 1 étudiant sur 5 avoue ne prendre que deux repas par jour, et 12 % d'entre eux pour des raisons financières ; 14 % des étudiants ne consomment quotidiennement aucun fruit ou légume ; et 90 % d'étudiants mangent en moins de 30 minutes, et cette durée tend encore à se réduire.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous en dire plus sur le travail engagé avec les acteurs tel le C.R.O.U.S., sur cette question essentielle de la restauration universitaire.

Et vous pourrez bien sûr compter, vous le savez, sur le soutien et l'appui du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qui votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Je donne la parole pour vous répondre à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Conseiller.

La réhabilitation du restaurant Mabillon est d'autant plus importante qu'elle est au cœur de la principale zone universitaire parisienne, le quartier latin. Il s'agit du restaurant le plus emblématique et le plus ancien puisqu'il a été construit en 1952, et il fallait donner un coup de modernisation à ce lieu très important au cœur du quartier latin.

Nous avons profité de cette réhabilitation pour, au-delà de ce que M. Romain LÉVY a dit tout à l'heure sur la capacité, changer l'image des restaurants universitaires. Nous avons depuis deux ans déjà engagé une réflexion sur l'usage des restaurants universitaires et notamment le fait qu'ils puissent se transformer en salle de travail en dehors des heures de restaurant. Cela a été fait à Dauphine, restaurant que nous avons d'ailleurs financé il y a deux ans maintenant et dans un certain nombre de cafétérias, comme celle des Saint-Pères. On souhaite à travers Mabillon passer un cap qui ne soit plus de l'expérimentation mais une forme de généralisation. Nous avons aussi inauguré une autre application nouvelle, à savoir la sonorisation du restaurant Censier par Radio campus. Il s'agit de réhabiliter l'image des restaurants universitaires qui parfois peut être un peu, et vraiment de façon très injuste, ringarde.

Ensuite, depuis 2004, nous avons déjà investi plus de 3,6 millions d'euros, et je ne compte pas cet investissement-là dans ces chiffres, avec la réhabilitation de Dauphine, le restaurant Châtelet, la création des restaurants universitaires sur le site de "Paris Rive gauche", ainsi que Jussieu et l'U.F.R. Saint-Charles. Il reste encore beaucoup à faire, et la priorité absolue en termes de construction aujourd'hui qui mobilise toute notre attention et toute notre énergie, c'est de faire en sorte que le campus "Paris Rive gauche" puisse accueillir d'autres lieux de restauration, puisque cela a été sous-évalué et sous-dimensionné.

Même si le restaurant est un beau restaurant, il est largement au-dessous du nombre d'étudiants que concerne ce site, qui va bientôt atteindre les 28.000 étudiants. Nous avons d'ailleurs eu une réunion avec la Secrétaire générale et l'ensemble des acteurs, le président de Paris VII, la S.E.M.A.P.A., le directeur du C.R.O.U.S., et nous devons vraiment, dans les deux ans, faire en sorte que les solutions à court terme, tout ce qui est cafétéria et lieu de restauration mobile, soient faites très rapidement et nous les financerons. Mais également, se donner toutes les possibilités d'envisager la création d'un nouveau restaurant universitaire de grande capacité pour permettre de répondre à une demande, d'autant que la restauration dans ce secteur reste, même si un effort a été fait pour qu'il n'y ait pas de restaurant dit "de mal bouffe", grâce notamment à l'effort de la S.E.M.A.P.A., donc des Fast Food, il n'en reste pas moins que l'essentiel des restaurants sont encore inabordables et que nous tenons à une qualité par rapport à l'usage que font les étudiants.

Nous aurons bien sûr d'autres restaurants à rénover. Je pense notamment à la Cité internationale, au restaurant de Citeaux, et bien d'autres évidemment. Et nous avons décidé de travailler sur cette question très précisément. Nous avons eu une réunion encore hier avec le Vice-chancelier des universités, pour programmer dans les trois ans qui viennent un plan de réhabilitation et de construction de l'ensemble des restaurants universitaires. Nous y participerons comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant de façon extrêmement importante, comme aucune collectivité ne le fait, comme sur le logement étudiant d'ailleurs.

Je précise également que nous avons décidé de mobiliser "Etudiants de Paris - Le Conseil", qui a travaillé pendant six mois l'année dernière sur le thème de l'insertion professionnelle sur le thème du bien-être étudiant. Les questions de santé, d'alimentation et de bien-être seront abordées, et je ne doute pas que d'ici le mois de mai prochain, les étudiants nous feront d'autres propositions pour améliorer la qualité de la réflexion qui pourra être faite sur ce sujet, et je pense en particulier que l'un des sujets qui devra être mis sur la table, au-delà de l'investissement que nous ferons et qui sera conséquent sera la question du temps. Nous avons déjà eu une réflexion lors du mandat précédent sur la question du travail salarié avec la charte des étudiants salariés qui demandaient une adaptation du temps des universités aux jobs et aux stages et là je crois qu'il y aura la même réflexion pour permettre aux universités d'adapter le temps des études à ce temps de restauration qui est extrêmement important pour la qualité de vie et la santé des étudiants.

Je vous engage donc à voter cette convention avec le C.R.O.U.S.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 78 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 78 G).

2010, DDEEES 82 G - DPVI 394 G - Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Signature d'une convention avec diverses associations menant des actions d'apprentissage de la langue française dans un objectif d'insertion professionnelle, pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 173.322 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEEES 82 G relatif à un ensemble de subventions dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, subventions à des associations qui mènent des actions d'apprentissage de la langue française dans un objectif d'insertion professionnelle. Le montant est de 173.322 euros.

Mme CAPELLE a la parole et Mme STIEVENARD répondra.

Mme Liliane CAPELLE. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Vous ne serez pas étonnés de me voir intervenir sur cette délibération, parce que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et depuis de très nombreuses années. Je voudrais vraiment saluer, au nom des élues républicaines socialistes, cette délibération qui permet la mise en œuvre du Contrat urbain de cohésion sociale.

L'idée de lier des aides de la Ville à des associations à dimension humaine ancrées dans des quartiers afin de lier l'aide à la formation, à la recherche d'emploi et l'aide à l'apprentissage du français est une excellente chose. Je suis d'autant plus ravie que les usagers de ces structures associatives seront en très grande partie parfois même exclusivement des femmes issues de l'immigration car pour elles vient s'ajouter bien trop souvent en plus du problème de la socialisation et de l'intégration celui de l'émancipation féminine.

Ainsi, cette délibération est pour moi symbolique et exemplaire de la politique à mener. Symbolique, car elle est le strict opposé de celle du Gouvernement soutenu par une partie de l'U.M.P., et leur politique stigmatise l'étranger et pervertit notre modèle d'intégration républicaine en le limitant à un problème d'identité nationale.

Celle-ci porte tellement les stigmates historiques de la Droite nationale, cela pourrait être affligeant et pathétique si la crise ne rendait pas particulièrement dangereuse la propagation de telles prises de position, qui nous éloignent d'ailleurs totalement de la conception ouverte de la Nation de Renan. Exemple, car notre ville œuvre ainsi avec détermination et efficacité à l'intégration et à l'émancipation des personnes d'origine étrangère.

En effet, si l'apprentissage d'une langue commune n'est pas nécessaire à un sentiment de commune appartenance, il le favorise grandement. Cela permet en effet de lutter contre l'exclusion sociale, l'enfermement dans une communauté.

L'apprentissage du français permettra, j'en suis sûr, à beaucoup d'entre elles, de refuser la servitude et l'assujettissement, car en plus des concepts que véhicule nécessairement une langue, le simple apprentissage de celle-ci permet de gagner son autonomie, son indépendance. Celle-ci sera d'autant plus forte que l'ensemble des personnes accéderont à l'emploi, ce qui leur procurera des revenus propres en plus de créer des liens sociaux supplémentaires.

Je remercie donc l'ensemble de la majorité qui nous permet ainsi aujourd'hui d'illustrer par les faits, la différence fondamentale qu'il y a entre une politique d'intégration républicaine que nous portons, et une politique nationaliste que portent MM. Nicolas SARKOZY, Brice HORTEFEUX et Eric BESSON.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les milliers de bénévoles associatifs qui œuvrent chaque jour pour permettre dans notre ville la traduction concrète de notre volontarisme politique pour la solidarité, la tolérance, et l'émancipation des femmes et des hommes quelles que soient leur origine, leur condition sociale, leur religion.

Je me félicite donc de ce projet de délibération et c'est avec un très grand plaisir qu'avec mes amis je la voterai. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE, de votre enthousiasme.

Mme STIEVENARD va répondre en notre nom à tous les deux, elle et moi.

Je lui donne la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Président.

Mme Liliane CAPELLE a rappelé à juste titre l'importance des formations linguistiques pour les femmes maîtrisant mal le français.

Le projet de délibération accorde des subventions à hauteur de 173.322 euros à neuf associations travaillant sur l'emploi et la formation dans les quartiers "politique de la ville". Il s'agit spécifiquement d'associations menant des actions de formation linguistique dans un objectif d'insertion professionnelle.

Au total, 200 personnes en seraient bénéficiaires, prioritairement des femmes et des jeunes.

En 2009, au moins 43 personnes ont retrouvé un emploi et 28 sont entrées dans des formations plus longues.

Je peux ajouter ce que nous faisons, avec M. SAUTTER en pilote, pour la formation et l'emploi des femmes illettrées et habitant, la plupart du temps, dans les quartiers "politique de la ville" : le soutien à La Clairière et l'essaimage de son expérimentation à deux autres centres sociaux, (Relais 59 dans le 12e et Solidarité Roquette dans le 11e), l'ouverture en 2010 d'une Maison du développement économique et de l'emploi dans le 10e, qui se consacrera principalement au service à la personne et qui formera des personnes des quartiers à ces métiers.

Dans le cadre du programme de formation du Département, il y a une nouveauté 2010, avec un programme spécifique pour 170 femmes qui vont bénéficier de passerelles linguistiques vers l'emploi qui couple formation linguistique et immersion en entreprise et nous apportons notre soutien à la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon sur un dispositif similaire à "La Clairière" qui fait l'objet de la délibération suivante.

Il s'avère que l'État s'est recentré sur les primo-arrivants. La Ville de Paris fait donc un maximum d'efforts pour que toutes ces femmes puissent retrouver le chemin de l'emploi.

Merci à Mme CAPELLE et à l'ensemble du Conseil pour leur soutien à ces activités fort utiles et merci aux associations qui sont porteuses de ces actions.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 82 G - DPVI 394 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 82 G - DPVI 394 G).

2010, DDEES 81 G - DASES 320 G - Signature d'une convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) relative à l'attribution d'une subvention pour sa plateforme de services à la personne. Montant : 105.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, comme annoncé par Mme STIEVENARD, à l'examen du projet de délibération DDEES 81 G - DASES 320 G concernant la signature d'une convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) relative à l'attribution d'une subvention de 105.000 euros pour sa plateforme de services à la personne.

Monsieur DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Président, chers collègues, merci pour cette transition.

Ce projet de délibération, qui porte sur la convention avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est, en effet, pour moi, l'occasion de saluer le travail réalisé par cette institution et d'encourager ses nouvelles activités qui prendront désormais place dans le 15e arrondissement de Paris.

Depuis plus d'un siècle, en effet, la fondation, reconnue d'utilité publique en 1922, a toujours répondu positivement aux sollicitations concrètes qui se manifestaient dans le quartier de l'Est parisien et, en quelques années, toutes les voies étaient explorées, que ce soit dispensaire, hôpital, soin aux personnes âgées, lutte contre le cancer, formation des infirmières, soutien aux mères de famille, accueil des jeunes enfants.

Fort de ces nombreuses actions au service de la population, le centre social s'inscrit dans une politique active de responsabilisation et il s'appuie sur l'engagement d'une équipe de professionnels et de bénévoles motivés au sein d'un important réseau de partenaires associatifs et institutionnels.

Dans le cadre de ce projet à vocation sociale, l'association a développé, en 2008, des activités de service à la personne dans le secteur de l'aide à domicile, en s'appuyant sur deux structures : le relais auxiliaire parental, dédié à la petite enfance, et le relais auxiliaire de vie pour l'aide à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et, jusqu'à présent, le territoire d'intervention concernait les 11e, 12e et 20e arrondissements.

Or, depuis mars 2010, une antenne relais auxiliaire parental a donc été ouverte dans le 15e arrondissement, rue des Périchaux, dans les locaux de la crèche familiale.

Ce nouveau relais a pour objectif de mettre en relation les familles avec les personnes prêtes à assurer l'aide à domicile, de procéder à un pré-recrutement, d'apporter des conseils juridiques sur les statuts spécifiques de particuliers employeurs, auxquels de nombreuses familles ne sont pas sensibilisées, et sur les démarches administratives qui y sont liées.

Ce relais propose également un accompagnement dans la mise en œuvre de la formation continue de la garde d'enfants et l'association propose, par ailleurs, des réunions d'information mensuelles.

Dans le 15e, la fondation fait déjà beaucoup pour la petite enfance, puisqu'elle gère la crèche Viala dans le cadre d'un marché public, avec une capacité d'accueil de 66 berceaux, et la halte-garderie "La Fée Tiphaine", rue Tiphaine, qui peut accueillir jusqu'à 75 enfants par jour.

Ainsi, depuis janvier 2006, avec le soutien du Département de Paris, le relais auxiliaire parental de la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon accompagne de nombreux parents qui souhaitent employer une garde d'enfant à domicile.

C'est donc avec un grand plaisir que je salue cette action, car elle répond aux besoins des Parisiens dans le secteur de l'aide à domicile et surtout car elle est créatrice d'emplois dans le métier d'auxiliaire parental et d'auxiliaire de vie.

Au vu des résultats positifs obtenus en 2008 et en 2009, la fondation a décidé de développer et de pérenniser son dispositif en 2010.

La Ville de Paris propose, avec cette délibération, de contribuer à son financement, afin de consolider son ancrage et sa capacité à s'autofinancer à terme, et ce, à hauteur de 105.000 euros.

Pour conclure, cette implantation d'une association originaire de l'Est parisien dans le 15e montre bien, s'il en était besoin, la mixité sociale de cet arrondissement et cette délibération est l'occasion de témoigner de notre plein soutien à ses nouvelles activités qui s'inscrivent dans un projet à l'écoute des besoins de ce quartier et dans un secteur prioritaire pour notre ville : la petite enfance.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour répondre brièvement sur cette œuvre importante.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je remercie M. Claude DARGENT d'avoir mis en avant l'action de la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon en faveur de l'insertion de personnes à faible niveau de qualification dans les métiers de service.

Vous n'ignorez pas que la fondation est l'un des tout premiers acteurs parisiens du secteur médico-social. Elle déploie une palette d'activités qui concernent tous les âges de la vie : l'accueil de la petite enfance qui a été cité, la psychiatrie juvénile, la formation professionnelle et la prise en charge des personnes âgées.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec enthousiasme en 2008 son projet de création d'une plate-forme de services à la personne sur des métiers d'auxiliaire parental et d'auxiliaire de vie.

L'intérêt de ce projet tient particulièrement à la connaissance fine des besoins des familles parisiennes en matière d'accueil de la petite enfance et de soins aux personnes âgées et la fondation a imaginé un dispositif à vocation sociale qui permet à des personnes en difficulté d'insertion de trouver leur place sur le marché du travail, tout en apportant, et c'est important, une réponse sécurisante pour les familles, grâce au sérieux de la formation dispensée.

On peut évidemment rapprocher cette action de celle de l'association "La Clairière", qui conduit le même type de dispositif depuis 2004.

“La Clairière” et la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, avec leurs efforts conjugués, permettent à de nombreuses femmes allocataires des minima sociaux de trouver une insertion professionnelle pérenne, grâce à l'ensemble des financements conjugués de la D.A.S.E.S., de la D.P.U., de la D.D.E.E.E.S.

En raison des résultats satisfaisants de cette plate-forme en matière de retour à l'emploi, je voulais vous inviter à voter de manière unanime ce projet de délibération.

Peut-être juste un mot, Monsieur le Président, je voulais insister sur un point qui me paraît particulièrement important. Il me semblerait utile qu'au travers du P.D.I. (Plan départemental d'insertion), nous aidions ces personnes orientées sur les métiers de services à la personne, très majoritairement des femmes, à développer leurs compétences par la validation de leur expérience professionnelle ou l'intégration dans des formations diplômantes. Cela leur permettrait de construire une véritable carrière professionnelle dans des métiers qualifiés et mieux rémunérés.

C'est une des orientations que nous pourrions proposer dans le cadre du prochain P.D.I. pluriannuel.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY, pour cette belle réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 81 G - DASES 320 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 81 G - DASES 320 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre de santé des Ternes (17e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant, en 6e commission, à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 9 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au Centre de santé des Ternes.

La parole est à M. Alain LHOSTIS et M. Jean-Marie LE GUEN y répondra.

M. Alain LHOSTIS. - Notre vœu vise à s'opposer à la fermeture du centre municipal de santé des Ternes.

Il y a une grosse émotion dans la population environnante autour de cette question et nous avons déposé le vœu dans ce sens. Ce vœu nous semble d'autant plus justifié qu'en regardant de plus près la situation actuelle, nous avons appris qu'il existait un rapport, suite à une mission qui avait été décidée avec la Caisse primaire d'assurance maladie, de réorganisation de la politique de la Ville en direction des centres de santé municipaux et des centres de santé associatifs.

Il nous semble qu'il y a une rupture avec la politique antérieure et nous souhaitons bien évidemment que des clarifications soient apportées. Nous déplorons que, soi-disant pour développer une nouvelle activité, on commence par fermer des lieux.

Nous voulons avoir une visibilité sur cette politique et il serait bien que cette question vienne en débat au Conseil de Paris et que nous ayons communication du document que je viens d'évoquer, résultant du travail entre la C.P.A.M. et nos services.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif. J'ai également une demande d'explication de vote, ensuite, de Mme la Maire du 17e arrondissement.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons, comme le souligne M. Alain LHOSTIS, mis en place une politique visant à revitaliser la problématique des centres de santé dans la Capitale.

Vous le savez, en matière d'offre de soins, avec des tarifs accessibles, c'est-à-dire opposables à la Sécurité sociale, nous avons un véritable problème d'offre de soins dans la Capitale de façon générale et très singulièrement dans le Nord-Est parisien.

Nous avons mené, en concertation avec les centres de santé municipaux, mais aussi avec tous les centres de santé répondant aux tarifs de la Sécurité sociale, un travail d'étude pour montrer leur importance, la manière dont ils devaient évoluer et la manière dont nous devons travailler avec eux.

Ce sont plus de 97 centres de santé parisiens avec lesquels nous avons travaillé.

Dans cet esprit de modernisation, parce que nous avons vu qu'il y avait une dispersion, des problèmes d'horaires et des objectifs de santé qui n'étaient pas toujours orientés sur les problématiques de santé publique les plus importantes, il est apparu qu'un certain nombre de centres étaient insuffisamment structurés.

L'audit du centre des Ternes a notamment mis en évidence des horaires d'ouverture insuffisants, des locaux particulièrement non adaptés, une offre médicale peu adaptée aussi aux problèmes de santé publique les plus importants.

Il y avait discontinuité de la médecine générale avec simplement 1,37 équivalent temps plein, un émiettement des spécialités médicales et tout cela dans un contexte assez logique où il y a une baisse tendancielle et très rapide des consultations.

Nous avons décidé non pas de fermer ce centre mais de redéployer les moyens qui y sont affectés, évidemment en étroite dialogue avec les personnels, pour qu'ils soient insérés dans des activités en développement, des centres de proximité, qu'il s'agisse des Epinettes dans le 17e arrondissement ou Marcadet dans le 18e.

Par ailleurs, cette politique a été d'autant plus facilitée qu'il existe un centre médical Etoile à tarifs accessibles, avenue de la Grande Armée à quelques centaines de mètres du centre des Ternes.

Nous avons voulu mettre en œuvre cette action globale de soutien et de redynamisation du tissu des centres de santé. C'est dans ce cadre, avec un rapport que nous vous communiquerons, bien évidemment, et avec un dialogue aussi que, pour l'instant, nous avons “priorisé” avec les acteurs des centres de santé et avec les élus locaux.

J'ai eu l'occasion de rencontrer Mme la Maire du 17e arrondissement pour l'informer de nos intentions et de nos diagnostics, toutefois, je vous confirme que nous maintiendrons notre engagement financier, que nous poursuivrons cette campagne de modernisation et que nous ferons évidemment en sorte qu'un accompagnement des personnels s'insère dans cette offre de santé renouvelée, redynamisée, que nous souhaitons mettre en place avec les centres de santé municipaux mais aussi avec tous les autres centres de santé mutualistes ou associatifs qui existent sur Paris.

Si chacun reste dans son domaine, il y a un grand risque de fragilisation. Vous connaissez la situation financière de ces centres.

Pour faire face aux enjeux de santé publique et aux nécessités d'une bonne gestion, nous devons procéder à cette modernisation. En l'occurrence, cela passe par une fermeture de ce centre qui est confronté à des problématiques structurelles qui ne permettent pas une réelle dynamisation, mais évidemment le renforcement par ailleurs de nos actions de santé pour l'accès aux soins primaires.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je donne la parole à Mme KUSTER pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER. - J'ai écouté avec attention M. LE GUEN.

Je m'étonne parce qu'il a commencé son propos en disant qu'il ne s'agissait pas d'une fermeture et l'a conclu en parlant de fermeture. Il faut déjà s'entendre sur les mots.

Certes, je vous ai reçu, Monsieur LE GUEN. A l'époque, vous m'avez en effet parlé d'un audit. Là, vous parlez d'un rapport que vous allez nous communiquer. Or, à ce jour, nous n'avons pas connaissance de ce rapport.

Si nous avons évoqué à l'époque la réflexion que vous menez au niveau parisien, il n'était pas encore de fermer ce centre.

J'ai entendu vos arguments : horaires mal adaptés, offre médicale également peu adaptée, locaux vétustes.

Concernant les horaires mal adaptés, on peut s'arranger. Pour l'offre médicale peu adaptée, vous devriez avoir les moyens d'y remédier. Quant aux locaux vétustes, on peut regarder cela de près également.

Vous parlez d'une baisse de consultations mais, je vous rappelle qu'il s'agit tout de même d'un service de proximité. Vous disiez que vous comptiez rapprocher le centre. Vous allez le rapprocher de quoi et d'où ?

Vous avez parlé des Epinettes. Lorsque je vous ai reçu, vous m'aviez parlé du 18e arrondissement. Je ne vois pas, aux Epinettes, de quel centre vous parlez.

Vous parlez de Marcadet. Nous sommes un arrondissement de 165.000 habitants, la proximité a un sens. Je ne pense pas que les réponses que vous venez d'apporter soient satisfaisantes.

En tout cas, je n'ai pas le sentiment que vous avez regardé toutes les possibilités, bien que l'on puisse estimer en effet que, de temps en temps, il y a nécessité de moderniser l'offre proposée aux Parisiens.

Je vous l'ai dit d'ailleurs lorsque je vous ai reçu, mais là on voit bien qu'on n'a pas été au bout de la démarche. Je pense qu'il est nécessaire de regarder parce que, vous le savez aussi, la population environnante est en attente et a le besoin de ce centre.

Regardons s'il n'est pas possible au contraire de le dynamiser plutôt que de le fermer. Par ailleurs, Monsieur LE GUEN, je voudrais terminer sur la communication qui a été faite par le Maire de Paris concernant les orientations budgétaires de 2011.

"Nous poursuivons la politique volontariste de création de centres et d'antennes de planification, afin de densifier le maillage territorial au plus près des besoins de la population parisienne".

Monsieur LE GUEN, le 17e arrondissement souhaite que vous mettiez en œuvre ce que le Maire de Paris a déclaré au niveau des orientations budgétaires.

C'est pourquoi nous voterons le vœu qui nous est présenté aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame KUSTER.

Je me tourne vers M. LHOSTIS qui a été invité par M. LE GUEN à retirer son vœu après les explications qu'il a données.

Quel est votre point de vue, Monsieur LHOSTIS ?

M. Alain LHOSTIS. - Il y a confirmation qu'il s'agit bien d'une fermeture.

C'est une fermeture dynamique, si j'ai bien compris, qui annonce une "dynamique". En général, ce type d'arguments est utilisé dans l'industrie lorsque l'on veut fermer un site pour le déplacer ou pour le supprimer.

En l'absence de toute visibilité sur la politique mise en œuvre, de tous programmes et des moyens qui seront mis en face pour redynamiser, nous maintenons notre vœu, nous n'avons ni le rapport, ni un programme pluriannuel de financement...

Je suis d'autant plus inquiet que la Caisse primaire d'assurance maladie a toujours eu pour politique de réduire l'offre de soins, de ce qu'elle appelle les producteurs de soins.

La Ville s'est fait accompagner par l'organisme qui finance les dépenses de santé. On sait très bien que, pour eux, ces centres sont coûteux, inadaptés, etc. On le savait.

Si on aboutit à cela, nous ne sommes pas d'accord, nous maintenons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je me tourne maintenant vers M. LE GUEN pour connaître le point de vue de l'Exécutif sur ce vœu qui est donc maintenu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - L'avis est défavorable.

Encore une fois, je crois qu'il n'y a pas besoin de prouver au-delà de ce qui est nécessaire, l'engagement de cette Municipalité à développer une offre de santé.

J'apprécie beaucoup que Mme la Maire du 17e considère que l'offre de centres de santé est une donnée essentielle à notre système de santé. Il est vrai que nous sommes dans un contexte où la politique nationale ne va pas du tout dans ce sens, c'est le moins que l'on puisse dire mais, au-delà, je veux rassurer notre collègue, M. Alain LHOSTIS, sur le fait que notre engagement à développer une politique de santé publique accessible est quelque chose sur quoi cette Municipalité, son Exécutif, est clairement engagée.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur le Président LAMOUR, vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur LE GUEN, comme vous avez été assez désagréable tout à l'heure, je vous le dis tout simplement.

Monsieur LE GUEN, c'est quand même assez particulier que vous fassiez référence à la politique nationale. Mais assumez donc la politique municipale ! Si vous estimez que la politique nationale n'est pas bonne, démontrez-nous, en maintenant ce dispensaire, que vous amenez une autre vision du réseau de santé, tel que le propose le vœu déposé par M. LHOSTIS !

Il est quand même assez incroyable que vous ayez un double langage ! C'est très mauvais en matière de recentralisation ou de réorganisation au niveau national et très bon quand vous, vous le faites et que vous l'appliquez au niveau municipal. C'est ce que j'appellerai une sorte de schizophrénie permanente et là, vous êtes pris à votre propre piège, Monsieur LE GUEN. Vous êtes en incapacité de démontrer qu'un réseau de santé de proximité, avec des dispensaires de qualité, quitte à, comme l'a très bien dit Mme Brigitte KUSTER, les réaménager, leur donner des plages horaires un peu plus importantes, est fait au bénéfice des habitants d'un quartier. Vous vous contredisez en permanence.

La preuve en est, quand vous proposez un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Nous allons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 9 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Il faut compter.

33 voix pour.

Qui est contre ?

Laissez compter paisiblement, Monsieur LEGARET ! Toujours nerveux !

31 voix contre.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 46 G).

(*Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants*).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat en grève.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, relative au soutien des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat en grève.

C'est Mme SIMONNET qui a une minute pour présenter ce vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Depuis sept mois, les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat sont en grève reconductible et demandent notamment la reconnaissance de leur qualification au grade de Master Bac+5, une revalorisation salariale et le maintien de la reconnaissance de la pénibilité de leur métier.

Il faut savoir que les infirmiers viennent de voir reconnaître leur formation au niveau Bac+3 et que, par contre, la situation des anesthésistes n'a toujours pas été changée.

(*Brouhaha*).

Ce n'est pas possible, je ne m'entends même pas !

M. Christian SAUTTER, président. - On vous écoute avec attention, Madame SIMONNET.

Allez-y !

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a quand même une grosse mobilisation sur ce sujet depuis sept mois qui, je pense, mérite notre attention à tous.

Faut-il rappeler l'importance de leur mission et de leur qualification ? Imaginez-vous un hôpital sans des anesthésistes devant un bloc opératoire ? Il nous semble extrêmement important de les soutenir.

Il faut savoir que, pour l'instant, le Gouvernement reste sourd et a, pour l'heure, uniquement répondu à la répression des manifestants. D'ailleurs, trois de leurs collègues sont poursuivis au T.G.I., suite à un rassemblement devant le ministère qui a été vivement réprimé.

On parle souvent de la difficulté de recrutement mais les difficultés de recrutement dans les hôpitaux publics, qu'il s'agisse des anesthésistes comme de toutes les infirmières, ne relèvent pas de la fatalité. Si on payait mieux les personnels, si on arrêta de dégrader leurs conditions de travail, on recruterait le personnel nécessaire.

J'ajoute que le nouveau projet de loi du Gouvernement sur les retraites aggrave encore la situation, puisqu'en augmentant à 42 ans la durée de cotisation requise, ce projet de loi implique pour les I.A.D.E. une retraite à 65 ou 67 ans, et ce, sans augmentation de salaire.

Ayons bien conscience que c'est la santé publique qui est mise à mal par ces politiques uniquement portées par la logique financière et que le Gouvernement, par l'absence totale de dialogue social, est responsable de la poursuite de ce mouvement.

A travers notre vœu, nous demandons que le Conseil de Paris :

- exprime son soutien aux I.A.D.E. grévistes et dénonce la répression des forces de police pendant la manifestation du vendredi 1er octobre dernier ;

- et émette le vœu que le maire intervienne auprès de la ministre de la Santé et du Premier ministre, afin de soutenir la demande d'une ouverture de négociations réelles dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner le point de vue de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout à fait favorable. J'imagine d'ailleurs que le groupe U.M.P. sera nombreux à voter ce vœu également.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 10 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 47 G).

Excusez-moi, Monsieur MARTINS. Je vous donne la parole maintenant, même si c'est pour une explication de vote rétrospective.

M. Jean-François MARTINS. - Tout à fait.

Je me suis abstenu très brièvement parce que, même si la revendication des infirmiers anesthésistes est réelle, je trouve dommage que l'on traite la problématique de la rémunération des professionnels de santé paramédicaux et des professionnels médicaux de manière segmentée en fonction des manifestations. Il y a un sujet beaucoup plus large. Et demander la reconnaissance au niveau Master des infirmiers anesthésistes, alors même que, par exemple, les sages-femmes qui, elles, ont une responsabilité médicolégale, qui, elles, ont un droit de prescription, ne sont, elles, pas du tout reconnues encore à ce niveau, scinder le problème est, à mon avis, la mauvaise solution.

Voilà pourquoi je m'abstiens sur ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS, de cette explication claire et rétrospective.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la situation de l'hôpital Tenon.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, relative à la situation de l'hôpital Tenon.

Madame SIMONNET, allez-y ! Vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - L'hôpital Tenon suit également un mouvement mais, bien entendu, si d'autres élus souhaitent faire des vœux sur l'ensemble des hôpitaux, ils sont fortement invités, comme on les invite à faire des vœux sur l'ensemble des personnels de santé pour notre prochain Conseil.

Sur l'hôpital Tenon, on est dans une situation extrêmement difficile, de mobilisation très forte, parce qu'il y a un manque de personnels. Comme vous le savez, lors du week-end du 2 et 3 octobre, la Préfecture de police avait dû prendre la décision notamment de fermer les urgences et de refaire un redéploiement vers les urgences des autres hôpitaux, tellement il n'y avait plus assez de personnels pour assurer les conditions minimales sur l'hôpital.

Cela révèle bien toute la difficulté de l'hôpital public en ce moment en France, à travers l'exemple de l'hôpital Tenon qui, par manque d'effectif, voit un personnel qui a des conditions de travail extrêmement détériorées, et tout cela, avec la fermeture des lits, la fermeture des salles et des conséquences extrêmement graves en termes de santé publique pour l'ensemble des patients.

Comme je n'ai qu'une minute et que je pense que je l'ai déjà écoutée, j'en arrive à la conclusion.

A travers ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris :

- exprime son soutien aux personnels grévistes ;

- demande à la direction de l'hôpital Tenon de revenir sur les mesures de suppression de postes, de lits et de salles et d'adapter les effectifs et les conditions de travail aux besoins des patients ;

- demande à la direction de l'A.P.-H.P. de prendre pleinement en considération les demandes des personnels de maintenir l'ensemble des services et de garantir des conditions de travail respectueuses de la qualité des soins et d'une bonne prise en charge des patients.

Je terminerai juste d'une phrase : vous savez que cet hôpital a été aussi victime de la fermeture du centre I.V.G., qu'il y a une très grande inquiétude sur la fermeture durable des urgences et qu'à ce jour où on a eu une belle réunion en mairie pour nous présenter les beaux travaux et les beaux murs de cet hôpital, tout le monde s'inquiète si, derrière ces murs, on va avoir le personnel adéquat pour que cet hôpital remplisse ses missions.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

M. Jean-Marie LE GUEN vous répond et donne l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, cet avis sera évidemment positif. Je dois remercier notre collègue Mme Danielle SIMONNET de poser ce vœu parce que, finalement, dans une indifférence relative, il se passe des choses extrêmement graves en termes d'accès aux soins.

Ce qui s'est passé dans la nuit du 2 au 3 octobre est à la fois tout à fait exceptionnel et, malheureusement, inclus dans un contexte qui risque de voir se renouveler ce type de situations.

Que s'est-il passé ? Tout simplement, faute de personnel, et nous sommes en ce moment structurellement dans une problématique de manque de personnels, il y a eu la nécessité de fermer les urgences sur Tenon, ce qui a été délésté sur d'autres urgences, qui elles-mêmes à leur tour ont été en limite de rupture parce qu'elles ne pouvaient pas faire face à la demande.

Ce n'est donc pas une situation isolée, mais une situation particulièrement de crise à un moment donné. Malheureusement, nous sommes dans une situation particulièrement grave pour l'Assistance publique et qui amènera vraisemblablement à des accidents très lourds.

De ce point de vue - je reviens à l'intervention de M. LAMOUR qui considérait avec autant de légèreté et de cynisme la problématique de l'accès aux soins sur la Capitale -, je voudrais que le groupe U.M.P. porte la responsabilité de son vote sur ce vœu, pour ce qui se passera inéluctablement dans les mois qui viennent.

Vous voyez que je prends date. Je le dis ici - je regrette que le M. le Président LAMOUR ne soit pas en ce moment même présent en séance - pour prendre date réellement de l'extrême gravité de la situation des hôpitaux parisiens, et singulièrement de l'hôpital Tenon et de la problématique des urgences.

On verra, à ce moment-là, si le président du groupe U.M.P. a quelque chose à dire pour justifier ces différentes attitudes en matière de politique de santé.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, merci pour votre réponse. D'autres présidents de groupe aussi sont absents.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention de l'U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 48 G).

2010, DASES 488 G - Subvention à l'association La Bagagerie d'Antigel (15e). Montant : 10.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 488 G relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "La bagagerie d'Antigel", dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous l'avons rappelé hier, lors du débat relatif aux orientations budgétaires, face à la crise durable et à ses conséquences sur la population, en particulier la plus vulnérable, la solidarité est plus que jamais un devoir absolu. Aussi nous ne pouvons qu'approuver qu'elle soit un axe majeur de l'action de notre Municipalité, comme en témoignent le volume et la progression du budget qui lui est consacré depuis 2001.

C'est l'ensemble du territoire parisien qui est concerné par la problématique du logement et même de l'absence de logements. Hélas, la pauvreté ne se concentre pas uniquement sur certains quartiers. L'Ouest de Paris, le Sud, le 15e arrondissement la connaissent également.

Voilà maintenant dix ans qu'une association paroissiale intervient dans les quartiers du 15e arrondissement pour venir en aide aux sans domicile fixe à travers des maraudes. Elle a souhaité cette année franchir une étape dans son action altruiste, en nous faisant part de sa volonté d'offrir aux SDF une bagagerie, comme il en existe déjà une aux Halles. Cet endroit doit leur permettre de disposer d'un espace privé, dans lequel ils pourront déposer leurs effets personnels et bénéficier d'une assistance.

Car sans bagage, celui qui vit à la rue peut accomplir des démarches, notamment en voie de sa réinsertion professionnelle. Il doit aussi pouvoir mettre en sécurité ses effets personnels, parce que la rue constitue un milieu hostile quand elle n'est pas dangereuse.

Quand l'association "Antigel" personnellement m'a fait part de son projet, plusieurs de ses objectifs m'ont convaincu. D'abord, bien sûr, le fondement humaniste de cette démarche était tout à fait intéressant, mais j'ai aussi relevé deux aspects que je voudrais aborder.

D'abord, l'accueil de la bagagerie se fera à destination de personnes en voie de réinsertion sociale, qui sont donc orientées par d'autres structures comme la Croix-Rouge. Ensuite, le fonctionnement de "La bagagerie Antigel" reposera à la fois sur des bénévoles logés mais aussi sur des bénévoles sans logement.

Nous avons donc inauguré un local rue Lecourbe, en plein cœur du 15e arrondissement, le 6 octobre dernier, avec vous, Madame TROSTIANSKY, et c'est la S.G.I.M. qui a accepté de louer un rez-de-chaussée d'un de ses immeubles.

Certes, il a été nécessaire qu'élus et l'association porteuse "La bagagerie Antigel" accomplissent un travail d'information et d'explication auprès des riverains, qui concevaient un certain nombre d'inquiétudes. Je pense y avoir pris aussi ma part. Mais je crois aujourd'hui que tout le monde est rassuré et convaincu de la légitimité de cette structure créatrice de lien social.

Maintenant "Antigel" va poursuivre son travail, en accueillant, en orientant, en conseillant aussi quotidiennement plus de cinquante sans domicile fixe.

Aussi, notre groupe est particulièrement fier que la Ville de Paris apporte cette première subvention pour aider au démarrage de cette généreuse initiative.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je voulais d'abord redire que je partage entièrement l'analyse de M. ALAYRAC sur le fait que l'exclusion et la pauvreté ne concernent pas uniquement certains arrondissements. L'Ouest parisien n'est pas épargné et c'est pourquoi nous encourageons vivement la création de dispositifs, comme les centres d'hébergement ou des lieux d'accueil destinés aux plus démunis également dans l'Ouest parisien.

En effet, que nous montrent deux documents extrêmement intéressants réalisés récemment par l'A.P.U.R. ? Une étude sur l'aide alimentaire et une carte d'hébergement. C'est que Paris est clairement coupé en deux, concentrant la très large majorité des équipements dans le Sud-Est et le Nord-Est parisien.

Or, les structures de proximité constituent une réponse bien adaptée aux personnes qui vivent dans la rue. Nous en avons encore fait la preuve avec l'ouverture des restaurants solidaires, dont l'implantation dans cinq arrondissements permet notamment à des familles à l'hôtel de bénéficier d'une restauration de qualité, proche de leur lieu de vie et sans traverser tout Paris.

Sur ce projet, en s'adressant à des usagers du 15^e arrondissement et des 3 arrondissements limitrophes, 13^e, 14^e et 6^e arrondissements, "La bagagerie Antigél" s'inscrit dans cette logique de proximité.

Un autre aspect de son projet est gage de réussite, puisque l'association s'inscrit dans un travail partenarial avec les autres acteurs sociaux. Lors de l'inauguration, à laquelle j'ai participé en compagnie des élus du 15^e arrondissement, Mme Anne HIDALGO, M. Gilles ALAYRAC et M. José BAGDAD, j'ai pu constater la très grande motivation des bénévoles, les ADF, avec domicile fixe, et les SDF, sans domicile fixe.

Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves à "La bagagerie" des Halles et je ne doute pas qu'il en sera de même pour "Antigél" à qui je souhaite une pleine réussite.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci. Nous partageons tous ces vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 488 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 488 G).

2010, DASES 517 G - Signature d'un avenant n° 12 à la convention passée entre le Département de Paris et le GIP "Samusocial de Paris" fixant la revalorisation de la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de l'année 2009, et la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de l'année 2010.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 517 G relatif à la signature d'un avenant n° 12 à la convention passée entre le Département de Paris et le GIP "Samusocial de Paris" qui fixe la revalorisation de la participation du Département de Paris au budget au titre de l'année 2009, et qui décide aussi de la participation du Département au titre de l'année 2010.

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui intervient pour cinq minutes et Mme TROSTIANSKY lui répondra.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Comme tous les ans, nous allons voter la contribution de Paris au budget du Samusocial. C'est près de 2,94 millions d'euros qui seront versés pour mener à bien la gestion d'un espace Solidarité Insertion, la mission tuberculose, l'hébergement hôtelier utilisé dans le cas d'évacuation et surtout des actions de maraudage. Que ces acteurs soient d'ailleurs ici félicités.

Ces missions sont de plus en plus d'actualité, et la Ville de Paris depuis 2001 a fait le choix assumé de renforcer sa participation, en augmentant son budget de près de 75 %, alors que cette mission relève de l'Etat.

Cette délibération est également l'occasion de rappeler que la convention constitutive du GIP "Samusocial" va prendre fin en 2011 et que, si nous sommes décidés à rester dotés d'un tel outil, nous entendons bien faire entendre notre voix pour le parfait, afin que son action soit encore plus pertinente.

En effet, le Samusocial est un fabuleux outil qui, quand il est sollicité par les pouvoirs publics, fait preuve d'une grande force de réaction. Son savoir-faire s'est grandement développé depuis maintenant quinze ans, pas uniquement dans le secteur de la prise en charge sociale, mais aussi sanitaire et sociale.

De plus, il a une capacité très importante à mobiliser autour de lui médecins et bénévoles, ce qui est très important, en particulier à l'approche des grands froids.

Cependant, les bases de cette réussite font face à une évolution très importante du public à la rue, avec une hétérogénéité croissante.

Si nous voulons que le Samusocial améliore sa réactivité face à cela, il faudra qu'il soit doté, d'une part, d'outils d'observation plus importants et, d'autre part, que ses modes de prise en charge soient repensés.

Je pense par exemple au 115 qui reste, malgré les améliorations, très difficiles à joindre pour les primo-arrivants à la rue ou encore aux maraudes véhiculées du Samusocial qui rencontrent de plus en plus de monde mais qui, paradoxalement, réussissent de moins en moins à les accompagner dans les centres d'hébergement.

S'il faut bien sûr travailler sur les projets sociaux de ces centres, il faut aussi sans doute nous interroger sur l'efficacité de cette modalité de prise en charge et sur la façon de l'améliorer afin que la participation financière et matérielle que nous versons soit la plus efficace possible.

Un autre aspect d'évolution indispensable de l'organisation du Samusocial est sa territorialisation et sa coordination avec les autres acteurs sociaux. Il y a un 115 par département, sans réelle mutualisation des moyens et des pratiques, alors que les populations à la rue ne connaissent pas ces frontières institutionnelles.

De plus, si nous reconnaissons une nécessaire régionalisation de la prise en charge de la grande exclusion, force est de constater que le Samusocial de Paris se trouve confronté à une situation inégalitaire avec 60 % des places d'hébergement concentrées dans notre seul Département, sans forcément observer un regain de solidarité parmi certains autres départements.

Aujourd'hui, plusieurs chantiers ont été ouverts par l'État :

Le système intégré d'accueil et d'orientation, qui devra gérer les places d'hébergement disponibles ;

Le plan régional d'accueil, d'hébergement et d'insertion, qui a pour ambition de coordonner la lutte contre l'exclusion au niveau régional ;

Le plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri, qui a pour objectif de restructurer les hébergements existants et de proposer une offre nouvelle.

Dans ce dispositif, le Samusocial aura vocation à jouer une place de gestion prépondérante. Mais, dans ces multiples plans d'action, Paris devra veiller à ce que l'État se donne véritablement les moyens de combler ses manques et à ce que chaque département assume sa part de solidarité nécessaire, je pense en particulier aux Yvelines ou aux Hauts-de-Seine.

Ainsi, le Samusocial pourra se recentrer sur sa mission d'origine en respectant les notions d'accueil inconditionnel et de continuité de prise en charge, afin de permettre à toute personne à la rue, quelle que soit sa problématique ou son origine, de trouver un hébergement en urgence puis en stabilisation.

Cela impliquera sans doute de revoir le projet de certains établissements gérés par le Samusocial, ainsi que ses relations avec les autres acteurs de la lutte contre la grande exclusion, afin de remplir ces objectifs.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le Samusocial va fêter ses 15 ans. Ce sont tant d'années de savoir-faire et de compétences agglomérées.

Notre collectivité l'a toujours accompagné et soutenu financièrement, mais comme toute structure, elle doit se repenser afin de toujours remplir ses objectifs.

En 2011, cette occasion nous sera offerte, sachons la saisir tant l'enjeu humain est grand.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, Monsieur CARON-THIBAUT, je voulais vous remercier d'appeler l'attention de notre Assemblée sur l'engagement de la collectivité parisienne au sein du Samusocial de Paris, et plus globalement son fort investissement dans la lutte contre l'exclusion.

Notre priorité, Monsieur le Président, est l'accompagnement social et notre objectif une sortie durable de la rue.

Bien que la prise en charge des personnes sans abri soit de la responsabilité de l'État, 286 millions d'euros ont été mobilisés en 2009, avec notamment le financement des maraudes et 15 accueils de jour, les trois permanences sociales d'accueil, les neuf centres d'hébergement, la création de 2.000 places d'hébergement d'ici 2014 ou encore les 1.300 familles hébergées à l'hôtel au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Vous l'avez évoqué, Monsieur CARON-THIBAUT, le Samusocial de Paris est à un tournant de son histoire. Fort de notre expérience parisienne et de notre investissement, nous défendrons fermement auprès de l'État plusieurs orientations.

Je souhaite en partager rapidement trois avec vous. Pour ce qui concerne les publics pris en charge par le Samusocial, il n'existe pas une catégorie supposée homogène d'exclus, mais une diversité de publics aux origines, aux parcours et aux difficultés différentes : de plus en plus de familles, de travailleurs pauvres, de jeunes, de personnes avec chien ou avec des affaires personnelles, d'immigrants isolés, des Roms.

Pour bien répondre à cette diversité, le 115 doit être toujours joignable, doit offrir une solution adaptée et se recentrer en direction des primo-arrivants à la rue.

Dans le cadre de la régionalisation de la veille sociale souhaitée par l'État, une véritable coordination des 115 des départements franciliens devra être mise en place.

Je vous rappelle que l'État évalue le manque de places d'hébergement en Ile-de-France à 14.000. Cette coordination permettrait donc d'avoir une visibilité et d'utiliser toutes les places disponibles en région.

Dernier point : le pôle de réservation hôtelière, le P.H.R.H. Nous souhaitons qu'il soit en partenariat avec tous les départements d'Ile-de-France et qu'il puisse prendre en charge l'hébergement des personnes à l'hôtel, suivies par le Département de Paris.

Cette mutualisation, en plus d'un gain financier avec des nuitées moins chères, permettrait à nos travailleurs sociaux de se consacrer uniquement à l'aide à l'insertion et à l'accompagnement des familles sans logement.

C'est ce que nous avons commencé en termes de travail avec une expérimentation que nous allons mettre en œuvre dans le 18e arrondissement en 2011.

Monsieur le Président, pour conclure, je rappelle que l'État évalue le manque de places d'hébergement disponibles à 14.000.

Pour offrir une solution adaptée à tous, nous demandons donc à l'État de renforcer la production d'hébergements et de logements accessibles aux plus démunis en Ile-de-France, en respectant à la fois les normes de qualité, de dignité ainsi que le principe de non remise à la rue et la loi D.A.L.O.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 517 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 517 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrivons au terme des débats du Conseil général et je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès verbal intégral de la présente séance.

Je vous remercie.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 19 octobre 2010 à douze heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de La GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DDEEES 74 G - Plan pépinière. Signature d'une convention avec la Région Ile de France et la RIVP au titre de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises du site des entrepôts Macdonald (19e) pour l'attribution d'une subvention à la RIVP. Montant : 15.200.000 euros.

2010, DDEEES 75 G - Plan pépinière. Octroi de la garantie d'emprunt pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement du programme d'acquisition d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises réalisés dans les entrepôts Macdonald (19e).

2010, DASCO 68 G - Rectification du montant de l'avenant n°1 au marché passé par la RIVP auprès de l'entreprise DUMEZ relatif aux travaux supplémentaires réalisés au lycée-collège Jacques Decour (9e).

Mme Anne HIDALGO et M. Philippe GOUJON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEEES 98 G - DASES 493 G - Signature avec l'association Aurore (15e) d'une convention visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins". Montant : 260.000 euros.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEEES 97 G - Subventions à deux associations SOS Insertion et Alternatives (11e) et Fairplaylist (11e) pour la promotion de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 27.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2010, DDEEES 33 G - Signature d'une convention avec l'association VTF Développement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 40 G - Fixation au titre de l'exercice 2010, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service dans un EPLE.

2010, DASCO 47 G - Dotations des collèves pour 2011. Montant : 14.948.926 euros.

2010, DASCO 50 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 13.075 euros.

2010, DASCO 53 G - Subvention à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (93). Montant : 10.000 euros.

2010, DASCO 57 G - Subvention à l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active Ile-de-France (95100 Argenteuil). Montant : 5.000 euros.

2010, DASCO 66 G - Subventions à divers lycées-collèves publics parisiens. Montant total : 42.191 euros.

2010, DASCO 68 G - Rectification du montant de l'avenant n°1 au marché passé par la RIVP auprès de l'entreprise DUMEZ relatif aux travaux supplémentaires réalisés au lycée-collège Jacques Decour (9e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DASES 370 G - Subvention à l'association ISATIS pour le projet de création d'un CD de chansons dans son Centre d'Accueil de Jour "Les Portes du sud - Masséna" 16, rue Léon Bollée (13) au titre de 2010. Montant : 3.500 euros.

2010, DASES 377 G - Subvention à l'association Seuil (5e) au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 410 G - Subvention à l'association d'Ici et d'ailleurs (20e) au titre de 2010. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 457 G - Subvention à l'association les Clownologues (14e) au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 463 G - Subvention à l'association Vergers d'antan (10e) pour son activité auprès des aînés parisiens au titre de 2010. Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 466 G - Subvention à l'association Regarde ailleurs (20e) au titre de 2010. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 478 G - Signature d'une convention avec l'association Farabi (10e) au titre de 2010. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 479 G - Subvention à la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture de la Région Parisienne (17e) au profit du Centre d'Animation La Jonquière (17e) au titre de 2010. Montant : 700 euros.

2010, DASES 531 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation Maison des Champs (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010, DDEES 90 G - Signature d'une convention avec l'association La Maison du Canal - Régie de Quartier (10e) visant le versement d'une subvention. Montant : 93.000 euros

2010, DDEES 93 G - Signature avec l'association des CIGALES de Paris (12e) d'une convention visant le soutien des créateurs d'entreprise parisiens, et attribution d'une aide financière à l'association FINANSOL (13e) visant la réalisation d'une semaine de l'Épargne Solidaire à Paris. Montant total : 35.000 euros

2010, DDEES 97 G - Subventions à deux associations SOS Insertion et Alternatives (11e) et Fairplaylist (11e) pour la promotion de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 27.000 euros.

2010, DDEES 106 G - Signature d'une convention avec la coopérative d'activités et d'emplois Coopetic visant le soutien à l'économie sociale et solidaire. Montant : 40.000 euros

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2010, DASES 110 G - Signature d'une convention avec l'Association française contre les Myopathies (AFM) (13e) pour l'attribution d'une subvention pour le Service Régional de Paris. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 121 G - Subvention à l'Association Française pour l'Information et la Défense des Sourds s'Exprimant Oralement (15e). Montant : 6.000 euros.

2010, DASES 122 G - Subvention à l'association AFL (15e) pour la réalisation du projet Vidéographix. Montant : 8.000 euros.

2010, DASES 383 G - Signature d'une convention avec l'association Lieu Ressource (17e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement du Centre Appui. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 395 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association Loisirs Vacances Handicap Inadaptation (LVHI) (36230 Montipouret), pour l'attribution d'une participation. Montant : 29.500 euros.

2010, DASES 422 G - Subvention à la Fondation Motrice (15e) pour la mise en place d'un atelier interdisciplinaire. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 425 G - Signature d'une convention avec l'association UNAPEI (18e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 25.000 euros.

2010, DASES 429 G - Signature d'une convention avec le Groupement Philanthropique et Social (GPS) de la Lendemain (91190 GIF SUR YVETTE) pour son projet de FAM (Les Molières en Essonne) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 475.000 euros.

2010, DASES 440 G - Subvention à l'association Paris Par rues Méconnues (20e). Montant : 7.000 euros.

2010, DASES 512 G - Subvention à l'association Bête à Bon Dieu Production (10e). Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 524 G - Subvention à l'association pour l'insertion et la réinsertion professionnelles et humaines des handicapés (ANRH) (11e) pour le fonctionnement sa filière TREIFLE. Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 526 G - Signature d'une convention à l'association FAIS MOI UNE PLACE (93 270 Sevran) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation de séjours de vacances. Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 530 G - Signature d'une convention avec l'association Loisirs Pluriel Paris 19, pour l'attribution d'une participation pour le projet "CAP ADO". Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 532 G - Signature d'une convention avec deux associations pour l'attribution d'une participation du Département au financement des services d'auxiliaires de vie. Montant : 210.254 euros.

2010, DASES 534 G - Signature d'une convention avec l'association Oeuvre Falret pour l'habilitation à l'aide sociale de son foyer de vie, situé au 114 rue du Temple (3e), accueillant 20 personnes adultes en situation de handicap psychique.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010, DASES 406 G - Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec l'association France Terre d'Asile pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil et d'hébergement en foyer collectif (AMIE) (10e) et le fonctionnement du service d'accueil de jour "La Maison du jeune Réfugié" (18e). Montant total : 1.024.736 euros.

2010, DASES 516 G - Signature d'une convention entre le Département de Paris, l'Education Nationale, le Groupe Public de Santé du Perray Vacluse et l'association Jean COTXET pour le fonctionnement du Service d'Accueil Pédago-Psycho-Educatif pour les jeunes 75, rue de Clichy (9e). Montant : 793.097 euros.

2010, DASES 542 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) (12e) pour l'attribution d'une participation. Montant 545.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DASES 548 G - DF 29 G - Budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010.

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteurs.

2010, DRH 15 G - Réglementation applicable en matière de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents du Département de Paris entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DF 16 G - Décision modificative n° 2 du budget d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

2010, DF 17 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2010.

2010, DF 14 G - Modification de la délibération 2004 DF 14 G fixant les modalités du rattachement des charges et des produits du Département de Paris.

2010, DF 15 G - Modification de la délibération 2000 ASES 254 G fixant les modalités du rattachement des charges et des produits des budgets annexes des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DDEEES 59 G - Signature d'une convention avec l'Université Paris Descartes pour l'attribution d'une subvention relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France. Montant : 50.000 euros.

2010, DDEEES 60 G - Signature d'une convention avec l'Université Paris Dauphine pour l'attribution d'une subvention relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France. Montant : 50.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010, DASES 82 G - Signature d'une convention avec l'association Les Petits Bonheurs (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 143 G - Subventions à 13 structures afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. Montant total : 346.500 euros.

2010, DASES 403 G - Signature d'une convention avec l'Etat (Académie de Paris) relative aux Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.).

2010, DASES 443 G - Signature d'une convention avec l'association Espace 19 (19e) dans le cadre de la politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.000 euros.

2010, DASES 450 G - Signature d'une convention avec l'association ARC 75 (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.). Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 454 G - Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement. Montant : 99.400 euros.

2010, DFPE 17 G - Protocole transactionnel d'un tiers afin de l'indemniser du désagrément causé par le vol d'une poussette, dans les locaux du centre de protection infantile sis 70 rue du Chemin Vert (11e). Montant : 353,90 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DASES 451 G - Signature d'une convention avec l'association Une Chorba Pour Tous pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DDEEES 74 G - Plan pépinière. Signature d'une convention avec la Région Ile de France et la RIVP au titre de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises du site des entrepôts Macdonald (19e) pour l'attribution d'une subvention à la RIVP. Montant : 15.200.000 euros

2010, DDEEES 75 G - Plan pépinière. Octroi de la garantie d'emprunt pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement du programme d'acquisition d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises réalisés dans les entrepôts Macdonald (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2010, DDEEES 83 G - DPVI 394 G - Signature d'une convention avec l'association UNIRH 75 (19e) pour préparer au Forum "Paris Pour l'Emploi 2010", 150 demandeurs d'emploi handicapés parisiens. Montant : 23.000 euros.

2010, DDEEES 99 G - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris, pour le financement des actions d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris et de leurs référents (ou tuteurs).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, SGRI 79 G - Signature d'une convention de partenariat administratif avec la Ville-Land de Vienne.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010, DASES 347 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association la Clepsydre pour une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 270.500 euros.

2010, DASES 373 G - Subvention à l'association le Relais Frémicourt (15e) au titre de 2010. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 378 G - Signature d'une convention annuelle avec la Fondation CASIP-COJASOR (20e) pour la fixation d'une participation du Département de Paris à son budget d'aide alimentaire et vestimentaire à des personnes et des familles démunies de Paris. Montant : 80.000 euros.

2010, DASES 413 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le CAMRES fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de son accueil de jour. Signature d'une convention pluriannuelle pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

2010, DASES 521 G - Signature d'une convention avec l'association FNARS Ile-de-France pour l'attribution d'une participation au financement de leur action de coordination précarité sur le territoire parisien - Montant : 76.840 euros.

2010, DASES 543 G - PDI. Signature d'un avenant n°1 à la convention de gestion et de délégation de compétence du RSA passée avec la Caisse d'Allocations familiales. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 549 G - Signature d'une convention relative au cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité régionale et emploi" d'une action d'accompagnement social et professionnel d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) puis du revenu de solidarité active (RSA), mise en place par le Département de Paris.

2010, DDEES 98 G - DASES 493 G - Signature avec l'association Aurore (15e) d'une convention visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins". Montant : 260.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François

VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents :

M. Patrick BLOCHE, Mmes Sandrine CHARNOZ, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Michel DUMONT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Mireille FLAM, MM. Claude GOASGUEN, Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Christine LAGARDE, Katia LOPEZ, M. Philippe TORRETON.

Excusées :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Hélène BIDARD.

Sommaire

Ouverture de la séance.	232	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat en grève.	259
Adoption d'un compte rendu.	232	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la situation de l'hôpital Tenon.	260
2010, DF 18 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires 2011.	232	2010, DASES 488 G - Subvention à l'association la Bagagerie d'Antigel (15e). Montant : 10.000 euros.	261
Débat sur les centres de consommation à moindres risques pour usagers de drogues. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif aux centres de consommation à moindres risques pour usagers de drogue. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de salles de consommation à moindres risques à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de la politique municipale en matière de prévention de la consommation de drogues. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un groupe de travail pour une stratégie globale de prévention de la consommation de drogues. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation supervisée. <u>Vœu</u> déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la collaboration de la ville avec les institutions pénitentiaires dans le cadre de la politique de réduction des risques.	232	2010, DASES 517 G - Signature d'un avenant n° 12 à la convention passée entre le Département de Paris et le GIP "Samusocial de Paris" fixant la revalorisation de la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de l'année 2009, et la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de l'année 2010.	262
Suspension et reprise de la séance.	251	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	264
2010, DAJ 23 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en sa séance du 5 octobre 2010.	251	Clôture de la séance.	264
2010, DDEEES 92 G - Signature d'une convention avec l'association Régie de Quartier Fécamp (12e) visant le versement d'une subvention. Montant 93.000 euros.	251	Votes spécifiques.	264
2010, DDEEES 102 G - Approbation d'une convention de cofinancement du Fonds Social Européen entre l'Etat et le Département de Paris.	253	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	264
2010, DDEEES 78 G - Signature d'une convention avec le CROUS de Paris pour l'attribution d'une subvention relative à la réhabilitation du restaurant universitaire Mabillon. Montant : 1.500.000 euros.	253	Liste des membres présents.	267
2010, DDEEES 82 G - DPVI 394 G - Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Signature d'une convention avec diverses associations menant des actions d'apprentissage de la langue française dans un objectif d'insertion professionnelle, pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 173.322 euros.	254		
2010, DDEEES 81 G - DASES 320 G - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) relative à l'attribution d'une subvention pour sa plateforme de services à la personne. Montant : 105.000 euros.	256		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre de santé des Ternes (17e).	257		

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*